

Sciences vulgarisées

Oeuvres des grands Ecrivains — Auteurs classiques

Histoire — Biographie — Explorations — Voyages

Aventures — Romans Policiers

Histoire Naturelle — Botanique — Horticulture

Leçons de Choses — Connaissances utiles

Beaux-Arts — Arts d'agrément

Musique — Chant — Culture de la voix

Recueils de discours

Savoir-vivre — Politesse

Economie politique — Commerce — Droit usuel

Encyclopédies — Dictionnaires — Lexiques —
Vocabulaire

Médecine — Hygiène — Puériculture

Métiers — Mécanique — Electricité — Radio

Enseignement Ménager — Travaux manuels

Culture physique — Sports — Jeux

Philatélie — Jeux de société — Mots croisés

Scoutisme — Guidisme



Demandez nos listes et catalogues de livres.

GRANGER FRÈRES LIMITÉ
Libraires, Papetiers, Importateurs
54 Notre-Dame-Ouest, Montréal

Nos magasins sont ouverts jusqu'à 5 hres le samedi
(Facilité de stationnement).

Pour votre santé —

Mangez tous les jours 2 ou 3 carrés

LEVURE

LALLEMAND

Fraîche

Les médecins recommandent la levure **fraîche**. La Levure **fraîche** Lallemand est très riche en vitamines B, G et D. Sa haute qualité et sa pureté sont assurées par les années d'expérience de la maison Lallemand. En vente chez les épiciers et les pharmaciens.



L'économie est une vertu cardinale

dont la pratique facilite celle de toutes les autres, peut conduire à la fortune, parfois même au bonheur.

Epargnez donc et confiez vos économies à

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège Social: 221, rue St-Jacques ouest, Montréal

342 succursales et bureaux.

Lisez

“LE DEVOIR”

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

LA COMPAGNIE

F.-X. DROLET

Ingénieurs — Mécaniciens — Fondateurs

Spécialités:

ASCENSEURS MODERNES DE TOUS GENRES
SOUDURES ÉLECTRIQUES ET AUTOGENES, ETC.

206, RUE DU PONT - - - - QUÉBEC

- LAIT & CRÈME pasteurisés
- LAIT & CRÈME acidulés
- LAIT & CRÈME homogénéisés
- YOGHOURT naturel ou cerise
- FROMAGES “ORBIS”
- LAIT CHOCOLAT “MILACO”

LAITERIE CANADIENNE

Groupe de laitiers indépendants

LIMITÉE

6740, rue de Gaspé

Tél. CR. 7878

MONTREAL

Notre fierté nationale

● Elle doit être le tremplin qui nous pousse vers les belles actions dont la plus noble est l'accomplissement de notre devoir envers les pauvres.

● La Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises donne à tous les citoyens de Montréal l'occasion de remplir ce devoir par sa campagne annuelle de souscription. La sixième de ces campagnes se fera du 26 mars au 5 avril prochains. Cette magnifique organisation de charité, l'unique de ce genre chez les Canadiens français, est maintenant presque généralement connue. Elle s'est affirmée, d'année en année, par des progrès remarquables et représente le plus beau mouvement d'union, d'effort commun et de solidarité auquel les nôtres ont jamais pris part.

● La dernière campagne a été couronnée par une éclatante victoire, l'objectif ayant été dépassé de quelque \$8,000. N'est-ce pas la preuve que, lorsque nous le voulons bien, nous pouvons accomplir intégralement ce que l'on attend de nous?

● La Fédération a choisi pour mot d'ordre, cette année: "Mettez-vous à leur place!..." C'est un bon conseil en même temps qu'un sujet fécond de méditation. Si nous souffrions ce qui fait pleurer nos indigents, ne serions-nous pas bien aises de recevoir les secours dont nous aurions besoin? Réfléchissons et... agissons. C'est-à-dire: préparons-nous à verser aux auxiliaires qui feront appel à notre générosité une offrande libérale. Ils demanderont au nom de nos frères malheureux: donnons selon nos moyens avec joie, sans mesquine réserve et dans la pensée que

L'argent qu'on garde, la mort nous le prend
L'argent qu'on donne, la mort nous le rend.

Réponse à quelques fols

Il va s'agir une fois de plus de l'enseignement de l'anglais à l'école primaire, problème avant tout pédagogique.

Le poser en ces termes, qui se pensent pratiques mais qui sont passionnels: "A-t-on le droit de priver 500,000 enfants d'un instrument de conquête économique — la connaissance de l'anglais — au nom d'une idéologie nationaliste?", poser le problème en ces termes, c'est l'escamoter. Car il s'agit de savoir si l'enfant sera mieux servi, mieux armé par un enseignement relativement tardif de l'anglais que par l'étude simultanée de deux langues à un moment où son esprit est encore informe, à l'heure où ses moyens d'expression demeurent flous et rudimentaires.

Nous ne nous opposons pas à l'enseignement de l'anglais dans les écoles des grands centres urbains. Il s'agit seulement de savoir si la formule qui triomphait jusqu'à l'an dernier et qui, semble-t-il, n'est pas définitivement évincée, est efficace. Nous affirmons qu'elle comporte pour l'intelligence du garçon et de la fillette des dangers graves. Des exemples individuels ne prouvent rien là-contre: les enfants qui vivent dans un milieu de culture supérieur à la moyenne, ou des enfants surdoués, traverseront indemnes cette expérience; mais non le "peuple". Que se produit-il en fait dans les centres où l'on tolère le bilinguisme scolaire prématuré? La naissance d'un charabia; l'expérience belge, l'expérience alsacienne, parmi beaucoup d'autres, appuient nos conclusions.

Au Canada, il reste ceci, qu'après huit ou quatorze ans de cours primaire, scientifique, commercial ou classique, notre jeunesse ne parle ni n'écrit convenablement sa langue. L'échec est-il imputable exclusivement à l'enseignement (prématuré) de l'anglais à l'école? Non, cent fois non: c'est l'aspect négatif du problème. L'essentiel demeure une vivification de l'enseignement français, une reprise d'atmosphère française, une sévère révision de toutes nos méthodes scolaires. Inutile de se récrier: les plus magnifiques raisons ne valent rien devant le réquisitoire des faits.

L' "hybridation" des intelligences — on fait grand usage de cette expression en Flandre—, sa stérilisation, notre syntaxe fautive, la pauvreté et l'imprécision de notre vocabulaire tiennent à des causes nombreuses et complexes. Il y a la platitude des manuels, la paresse de trop d'instituteurs; mais la faute n'est pas seulement aux hommes. Il suffit de s'interroger: pourquoi la tournure anglaise, le mot anglais se présentent-ils souvent à nous plutôt que leur équivalent français? Parce que la radio, la presse, l'affiche, la conversation courante ne cessent de les proposer à notre mémoire.

La décision prise l'an dernier par le Conseil de l'Instruction publique était, pédagogiquement, une mesure saine, mais insuffisante; conquête trop facile: aisément illusoire. Nous avons plus et mieux qu'à lutter contre une petite heure d'anglais à l'école: nous avons à nous défendre contre un environnement hostile, contre des habitudes acquises. Nous avons à créer de la vie française.

L'ACTION NATIONALE

Notre problème politique¹

Les Canadiens français auraient pu sauvegarder davantage leurs droits et leurs intérêts en dépit du régime et du pacte fédératifs. A deux conditions: que nous ayons eu des chefs à Ottawa et, à Québec, une administration provinciale fortement teintée de particularisme. Nous n'avons eu ni l'une ni les autres. Dans la capitale fédérale il nous aurait fallu des hommes. Non pas des libéraux ou des conservateurs. Des hommes sans épithète. C'est-à-dire de vrais serviteurs de leur petite nation. Nous avons un impérieux besoin à Ottawa d'une soixantaine de députés cultivés, travailleurs et patriotes, dans tous les parlements qui se sont succédé depuis 1870, quel qu'ait été le parti au pouvoir. Nos mandataires n'ont pas été à la hauteur de leur tâche: esprit de parti, cartiérisme, lauriérisme, bennettisme, libéralisme, stupidités explicables mais inexcusables. N'ayant pas eu d'hommes pour nous défendre contre la poussée du bloc anglo-saxon, notre influence est tombée à presque rien. Jamais, et pour aucune considération, il n'a été possible de convaincre nos députés qu'ils

¹ Titre d'un ouvrage qui paraîtra tout prochainement aux éditions de l'*Action canadienne-française*, (1735 rue St-Denis, Montréal). Il traitera du mouvement centralisateur à Ottawa et il indiquera, à grands traits, l'attitude que les Canadiens français doivent adopter s'ils veulent contrecarrer les menées des centralistes. Les pages qui suivent sont extraites du volume en préparation.

devaient se comporter tout d'abord comme des Canadiens français. Sous le ministère actuel, alors que de toutes parts les fonctionnaires anglo-saxons nous menacent, de connivence avec certains ministres, et sont en d'autres cas plus habiles que nos représentants attirés, le spectacle est triste de nos gens qui pourtant appartiennent presque tous au parti au pouvoir.

Défaits sur presque toute la ligne à Ottawa, il fallait reformer les rangs à l'arrière, près des bastions inexpugnables de la législature provinciale. Nos gouvernants à Québec, comprenant mal l'importance de leur position stratégique, nullement travaillés par l'inquiétude nationale, au lieu de faire de la vraie politique avec de l'horizon et des visées lointaines, se sont complus dans la politicaillerie de comté: voirie et exemption de taxes. Pour faire échec aux menées assimilatrices du pouvoir central et de certaines provinces, Québec eût dû se préoccuper de protéger toute la population canadienne de langue française. Enchaînés par Ottawa, Québec eût pu nous rendre la liberté et nous redonner la fierté. D'une politique nationale on chercherait en vain les traces dans l'histoire du Québec: un seul réveil, fusée vite éteinte, celui de Mercier. Le gouvernement de Québec avait un devoir bien évident: assurer la suprématie des nôtres chez eux et diriger intelligemment l'émigration de nos compatriotes dans les provinces anglaises.

Incapable (et pourquoi?) de nourrir ses fils, la province française les a laissés partir et s'installer au petit bonheur dans les provinces anglaises et les y a

pratiquement abandonnés. Pendant ce temps, les partis politiques, au fédéral, ont tour à tour bénéficié des persécutions dont les nôtres étaient les victimes. Une injustice dont nous sommes l'objet à Ottawa ou à Régina est toujours une bonne affaire pour l'un ou l'autre de nos deux grands partis. Tous deux ont donc intérêt à ce qu'il s'en commette de temps à autre.

La province de Québec a accueilli avec des marques de tendresse les Anglo-Canadiens qui venaient chez elle remplacer ses fils exilés. Elle leur a accordé tous les privilèges. Cela lui a permis de poser en exemple de tolérance à la face du Canada. Mais les Anglo-Saxons n'avaient que faire de cet exemple. Ils brimaient nos minorités et exigeaient pour la leur dans le Québec un traitement de faveur. Québec, au lieu de s'évertuer à organiser les nôtres sur une base solide, a invité les Américains à partager le patrimoine national avec les Anglo-Canadiens qui, eux, n'avaient pas attendu d'invitation pour se servir. On a l'habitude d'attribuer la cause de tous nos déboires aux politiciens d'Ottawa; ceux du Québec ont aussi des responsabilités immenses. À Québec il appartenait de fortifier une précaire situation de droit par une situation de fait incontestable. L'esprit de parti a été plus fort que le sentiment national.

Rien d'étonnant que, dans ces conditions, nos compatriotes trouvent lourd le fardeau que leur impose le régime fédératif et veuillent l'alléger en consolidant leurs positions dans la province de Québec. L'auto-

nomisme des Canadiens français est en plein dans la ligne de l'histoire. En 1837 lord Durham protestait contre "l'opinion abusive mise en circulation et encouragée par des démagogues que les Canadiens d'extraction française doivent demeurer un peuple distinct, et qu'ils ont droit à être regardés comme une nation... préjugés dont la conséquence nécessaire sera que la Province du Bas-Canada... sera regardée comme leur territoire national où on ne devrait permettre de s'établir qu'à ceux qui seraient disposés à se faire français". Il y a cent ans déjà nos ancêtres, bien que résolus à demeurer sous le drapeau britannique, se proposaient de conserver leur province. Ce fut contre leur idéal autonomiste que l'on a fait l'Union des deux Canadas et multiplié les efforts d'anglicisation.

Plus tard Honoré Mercier, cet homme aux idées simples et fortes qui ramenait tout notre problème politique à notre survivance, rappelait ses luttes contre la Confédération et les raisons qu'il avait de s'opposer au pacte fédératif: "J'étais un de ceux qui croyaient que cette Confédération, destinée à garantir nos institutions, à garantir notre langue et nos lois et tout ce que nous avons de plus cher et de plus sacré, que cette Confédération tuerait nos dernières espérances, détruirait nos dernières illusions. Poussé par ces craintes j'ai laissé le parti conservateur avec lequel je m'étais identifié dans mes jeunes années... C'a été une des grandes tristesses de ma vie. J'abandonnais des chefs pour lesquels j'avais du respect, et je les abandonnais parce que je croyais dans mon âme et conscience que

cette Confédération qui prétendait garantir notre avenir national n'était qu'un piège tendu à notre ignorance des affaires politiques, à notre ignorance du fanatisme de certains hommes de la politique canadienne".

On sait aussi l'idée très élevée que Mercier se faisait du rôle du chef politique canadien-français. S'il s'est rallié à la Confédération, c'était qu'il ne se refusait pas à en faire un essai loyal. Mais dès ce moment il a voulu tirer le plus grand parti possible d'un régime constitutionnel qui semblait hâter l'indépendance du Canada et permettre la création, dans le Québec, d'un Etat français d'où l'on pourrait surveiller les intérêts de tous les Canadiens français où qu'ils fussent, au Nouveau-Brunswick, dans l'Ontario, dans les provinces de l'Ouest, voire aux Etats-Unis. On ne saurait soutenir que les Canadiens français n'ont pas mis de l'empressement et de la bonne volonté à s'adapter au régime fédératif. S'ils reviennent aujourd'hui aux premières idées de Mercier, on ne peut leur en imputer la responsabilité.

L'impression que l'on cherche à créer en Angleterre et dans le Canada anglais du mouvement nationaliste canadien-français est d'une insigne fausseté. Le 27 mars 1936, le *Times* de Londres publiait en page de rédaction une étude assez objective sur la situation québécoise. L'article ne nous était pas entièrement antipathique. Il consistait en une assez juste analyse du mouvement politique de l'Action libérale nationale. On y parlait du succès récent du groupe dirigé par M. Paul Gouin, de son programme, etc. Mais l'étude

était incomplète parce qu'elle ne donnait aucune explication raisonnable de ce mouvement nationaliste. Pareil mouvement n'a pas surgi tout d'un coup, sans raison d'aucune sorte; les Canadiens français ne sont pas à ce point des têtes chaudes.

Le *Financial Post* de Toronto décrivait un jour le mouvement d'idées dans le Québec comme pro-québécois, pro-catholique et pro-canadien-français. N'y a-t-il là rien que de très raisonnable? Pour des gens qui jusqu'ici ont considéré la province de Québec comme un territoire à exploiter, on conçoit que cela peut offrir de sérieux inconvénients. Mais parce que cela les dérange dans leurs projets, est-ce à dire que le mouvement n'est pas en soi justifiable et digne de tous les encouragements? Il suffirait de souligner les exigences incroyables de nos associés de 1867 pour en montrer tout l'odieux.

Léopold RICHER

Note de gérance

Les lecteurs qui n'ont point encore acquitté le prix de leur abonnement sont plus rares que par le passé, mais bien nombreux encore.

Êtes-vous en règle avec l'Administration? Sinon, hâtez-vous de nous adresser vos deux dollars...

L'échec de Rex

Lorsqu'à la fin de 1935 le rexisme annonça qu'il se présenterait comme parti distinct aux élections de l'année suivante, le gros public fut très étonné d'apprendre que Rex existait depuis trois ou quatre ans déjà. Et, de fait, le mouvement qui, quelques mois plus tard, allait jeter la panique dans les rangs des vieux partis, avait eu des débuts très modestes. Des étudiants de Louvain sur le point de terminer leurs études ou venant à peine de quitter l'Université avaient eu l'idée, vers 1932, de fonder un journal littéraire intégralement catholique; ils espéraient ainsi soustraire le public catholique belge à l'influence néfaste des hebdomadaires parisiens. L'Action catholique vit la chose d'un bon oeil et favorisa la naissance d'un journal qui pourrait par la suite lui être un utile auxiliaire.

Une feuille bimensuelle bientôt hebdomadaire fut fondée, qu'on appela *Rex*, *Christus-Rex*, le Christ dans la Cité. *Rex* devint très vite le moniteur des jeunes catholiques; il proposait à ceux-ci un idéal qui ne pouvait manquer de les attirer: agir en chrétiens jusque dans les moindres détails de la vie sociale. Désormais tous ceux qui désiraient secouer les cadres d'un catholicisme traditionnel et sans vie lui étaient acquis.

Un mouvement prit naissance dont le centre restait l'équipe première du journal. Après avoir quelque peu hésité sur la façon dont il exercerait son action, *Rex* se crut en mesure de mener des campagnes contre

tout ce qui pouvait choquer les consciences chrétiennes dans la vie publique. Il se trouva que l'équipe avait à sa tête un animateur de première force: Léon Degrelle. Celui qui allait devenir, deux ans plus tard, l'idole des foules était déjà à cette époque un polémiste de talent et un organisateur d'une habileté peu ordinaire. Il se fit connaître par sa campagne contre l'ex-abbé Moreau, un prêtre défroqué qui allait de "maison du peuple" en "maison du peuple" dévoiler les "dessous" de l'Eglise catholique. Léon Degrelle le suivit partout et un jour, montant à la tribune, il cloua le bec à l'abbé Moreau de façon telle que celui-ci n'osa jamais plus se produire.

Désormais *Rex* c'était Degrelle. L'hebdomadaire fit bientôt disparaître la manchette "toute la vie des lettres" et laissa une place toujours plus grande aux questions sociales et politiques. Un hebdomadaire au caractère politique et satirique plus accentué encore vint s'ajouter à *Rex*; son titre était pour le moins inquiétant: *Vlan*; il marquait la volonté de *Rex* de poursuivre sans répit les politiciens catholiques qui n'avaient pas su instaurer un ordre chrétien. *Vlan* finit par se fondre avec *Rex* et dès lors ce dernier se consacra presque exclusivement à la politique.

Degrelle sentait qu'il avait derrière lui toutes les forces jeunes du parti catholique. Le moment lui semblait venu de jouer un rôle dans la politique belge. Le parti catholique, apeuré et branlant, s'empressa de lui faire des offres. Degrelle les refusa, et au congrès du parti il prit la parole, sans qu'on la lui ait accordée,

pour accabler ses dirigeants sous un réquisitoire d'une rare violence. On se trouvait à la fin de 1935. Le mandat de la Chambre expirait dans quelques mois. Degrelle décida de former un nouveau parti, qui se présenterait aux élections de 1936. Le rexisme était né. Il naissait à un moment particulièrement favorable: les partis étaient discrédités par les scandales que *Rex* avait dénoncés, les classes moyennes venaient de subir une dévaluation qui les atteignait durement, la situation économique était grave et les effets de la politique du gouvernement Van Zeeland restaient peu visibles.

D'un habile coup de filet le rexisme rallia tous les mécontents. Il se présentait comme un mouvement de jeunes, anticapitaliste autant qu'antimarxiste, adversaire féroce du système parlementaire et partisan d'un régime autoritaire et corporatif. Le problème des cadres se posa; la première équipe de *Rex* s'était disloquée. Certains s'en étaient allés lors de la rupture avec le parti catholique, d'autres étaient partis lorsqu'ils s'étaient aperçus du changement de but du mouvement. Il ne s'agissait plus de former une jeunesse qui changerait son âme avant de changer le monde mais de rassembler la foule éparsse de ceux qui crient contre le gouvernement. On improvisa de nouveaux cadres comme on avait improvisé une nouvelle doctrine. Les premiers lieutenants de Degrelle n'étaient certainement pas des aigles; ceux qu'il venait de s'adjoindre se montrèrent d'une médiocrité encore plus indiscutable. De plus, il se trouvait parmi eux des

personnages au passé douteux qu'on fut plutôt surpris de voir admis dans un parti qui se réclamait de la propreté. D'ailleurs le rexisme n'en était plus à une contradiction près. On ne sait pas très bien où il aurait cherché les fonds nécessaires à sa propagande (le dimanche, 2 millions d'exemplaires des deux quotidiens rexistes étaient distribués) sinon chez ces capitalistes qu'il honnissait si farouchement.

Les élections du 26 mai 1936 furent un triomphe pour le rexisme: il enlevait, du premier coup, 12% des voix. Triomphe inutilisable. Les partis traditionnels débarrassés par le rexisme de leurs éléments tarés ou sans valeur se réorganisaient rapidement. Ils allaient mener la vie dure au rexisme incapable de se défendre, faute de doctrine et faute de véritables combattants. Il y avait parmi les électeurs de Rex un grand nombre de ces braves gens qui volent au secours de la victoire. Leur conviction rexiste n'avait rien d'inébranlable. Il fallait les retenir par n'importe quel procédé. On mit sur pied un attirail de formules clairsonnantes: *Rex* sauvera l'âme du peuple belge, l'humanisme de *Rex*, le dynamisme de *Rex*, *Rex* rempart contre le communisme, *Rex* contre la lutte des classes, *Rex* pour la réconciliation des travailleurs et de la patrie, avec au sommet un cri de guerre qui est une trouvaille: *Rex vaincra*. Le culte de Léon Degrelle était à la base de l'idéologie rexiste. Ses belles dents, ses cheveux calamistrés, son air fringant en firent l'idole de la foule en général et des femmes en particulier. Quand il faisait son entrée dans une salle,

les cris de *Vive Léon! Rex vaincra!* étaient hurlés par une assistance enthousiaste. Dans les maisons rexistes on trouvait des portraits de Léon Degrelle "seul" et "en famille". Je me souviens avoir lu au bas d'un faire-part de mariage: *Rex ter zege*, en flamand: Rex soit béni (1).

La doctrine du rexisme, on se garda bien de la préciser. Parmi les six ou huit journaux qui constituaient la presse de Rex, on ne comptait pas un seul organe qui ne fût consacré à la propagande. Selon le mot de José Streel, pourtant l'une des rares têtes pensantes du rexisme (je cite de mémoire): "On met les briques les unes au-dessus des autres, plus tard on verra le mur que cela aura donné". Un seul but: réaliser l'Etat rexiste; toute autre fin n'est qu'un moyen temporaire pour instaurer cet Etat rexiste dont on n'a jamais su ce qu'il serait exactement. Il résulta de ce programme une belle incohérence. Le rexisme prit les attitudes les plus contradictoires vis-à-vis des grands problèmes nationaux. On le vit se proclamer parti confessionnel et dénoncer comme un scandale le traitement trop élevé des vicaires (2). Il s'allia aux nationalistes flamands tandis qu'il se posait en défenseur du patriotisme belge. Lors des grèves de 1936, le quotidien rexiste poussa les ouvriers à réclamer les 40 heures, cependant que quelques mois plus tard

(1) Il est juste d'ajouter que béni a une valeur moindre en flamand qu'en français.

(2) Environ 10,000 francs belges, soit 300 dollars à peu près.

Léon Degrelle accusait le gouvernement de ne rien refuser aux marxistes.

Si les foules avaient été attirées sans trop de peine par un vocabulaire ronflant, par l'engouement sentimental que suscitait la personne de Degrelle, par la séduction d'une doctrine facile, on ne pouvait cependant songer à les garder longtemps par ces méthodes de chauffage à blanc. Les masses rexistes sous pression depuis des mois avaient trouvé un premier exutoire dans les élections de mai 1936. Il fallait leur en fournir un second plus formidable que le premier et continuer ainsi, de coup d'éclat en coup d'éclat, la marche vers le pouvoir. Le quotidien rexiste annonça à grand fracas pour la fin d'octobre "le rassemblement des 250,000". Deux cent cinquante mille rexistes devaient affluer vers Bruxelles et exiger la démission du gouvernement. Celui-ci se borna à interdire les trains spéciaux et à mettre sur pied la gendarmerie et l'armée. Cinq ou dix mille rexistes purent atteindre la capitale. Le lendemain, le tirage du *Pays Réel* avait baissé des deux tiers.

Rex se tint coi jusqu'au début de l'année suivante. En février 1937, le bruit se répandit que le rexisme allait tenter un grand coup. Après avoir intrigué les foules pendant quelques jours, Léon Degrelle fit une "foudroyante déclaration au peuple". Il allait provoquer une élection partielle (1) et se présenter contre

(1) On n'y peut arriver en Belgique que par la démission d'un député et de ses suppléants; manœuvre qui ne s'est produite que deux fois, interdite après l'élection du 11 avril 1937.

tous les partis coalisés. Le candidat de ceux-ci, le premier ministre lui-même, Paul Van Zeeland, obtint deux cent cinquante mille voix contre septante mille pour Degrelle. On comptait en outre cent trente mille abstentions. Ce dernier chiffre révélait durement la plénitude du désastre: Rex n'avait même pas réussi à rallier tous les mécontents.

Depuis, le rexisme traîne la patte. Le *Pays Réel* ne paraît plus que sur quatre pages. Et un autre hebdomadaire que Rex connaît la faveur des amateurs de scandales. Le régime parlementaire, s'il n'a guère repris de prestige, n'a plus rien à craindre de la part du rexisme. N'oublions pas de signaler que les nationalistes flamands n'ont pas tardé à le lâcher peu après la déroute du 11 avril. Il est possible que le rexisme maintienne ses positions lors des prochaines consultations électorales. L'affaire n'a plus grande importance. Rex n'est plus qu'un parti comme les autres, avec les mêmes défauts et avec un bagage beaucoup plus mince de qualités. S'il se levait jamais un vent de réforme sur la Belgique, ce ne serait probablement pas chez les rexistes qu'il devrait s'attarder le moins longtemps.

Certains n'ont vu dans l'aventure rexiste qu'une immense farce dont le seul mérite fut d'animer un peu la scène de la politique. L'échec de Rex a une signification beaucoup plus profonde. Il est inquiétant que des jeunes qui s'étaient mis en lice pour la défense de la personne humaine menacée, pour le relèvement de la moralité dans les affaires publiques, pour la pro-

tection des faibles écrasés par le système capitaliste, en soient arrivés à un résultat aussi contraire à leurs intentions. Rex a profité impudemment de la bêtise des foules, Rex s'est servi de l'injure et de la calomnie comme arme principale, Rex a failli compromettre le christianisme aux yeux des masses ouvrières, en se rangeant du côté des réactionnaires les plus étroits.

Il y avait de la grandeur dans cette tentative de réformer notre société. On comprend que les mouvements de jeunes du monde entier suivaient avec sympathie ou du moins avec curiosité. Tous se demandaient si Rex résoudrait ce problème crucial pour ceux qui ont élaboré le plan qui changera la face du monde: le problème de l'action directe.

Pierre MAHILLON

"J'attendais trop le salut de la politique"

La thèse que François Hertel défend dans ce numéro nous rappelle un aveu que Louis Bertrand, intellectuel d'extrême droite — auteur du *Louis XIV* que l'on sait et d'un ouvrage dithyrambique sur Hitler — confiait récemment à la *Revue des Deux-Mondes* : "Comme beaucoup d'intellectuels de ma génération, j'attendais trop le salut de la politique, je veux dire d'un changement de régime, je ne voyais pas que le côté social l'emportait sur le côté politique. [...] Nos pères avaient fini par élaborer une charte de la liberté, qui vaut ce qu'elle vaut, mais qui est acceptable; il faudrait bien arriver à organiser une charte du travail..."

Avant que ne vienne le Grand Soir...

D'abord viendra-t-il? Viendra-t-il, au Canada, ce Grand Soir rêvé par les communistes, où prendront corps leurs chimères, où ils tenteront de réaliser leur mirage du bonheur mis à la portée de tous par l'universelle égalité? Il y a deux ans, j'aurais probablement répondu: "Dormons tranquilles. Ce danger, si danger il y a, est lointain."

Mais, depuis ce temps-là, il y a eu la nouvelle tactique du front populaire. Il y a eu l'apaisement des luttes ouvertes contre la religion dans les pays non gagnés au communisme, la politique de la main tendue aux catholiques. Depuis ce temps-là, il y a eu les gains énormes du parti communiste français: ne détenir que 10 sièges au Parlement, puis, d'un seul coup, en porter le nombre à 72, quelle victoire pleine de promesses pour les rouges et de leçons pour nous qui les combattons. Depuis ce temps-là surtout, il y a eu l'Espagne, la sombre et tragique Espagne.

Maintenant, nous savons. Nous savons qu'il suffit d'une étincelle pour allumer l'incendie; nous savons qu'une poignée de militants fanatisés donne aux communistes le contrôle d'une élection conduite par un front populaire; nous savons qu'une poignée de députés révolutionnaires noyautent un Parlement suivant la méthode qui leur est chère. Et ensuite... Ensuite, c'est le plongeon dans l'anarchie, c'est la fin d'une civilisation, c'est l'ago-

nie des masses chrétiennes qui n'ont pas su vivre leur foi, la réaliser dans les oeuvres. On efface tout et l'on pose zéro: tout l'héritage ancestral fait surtout de pensée et de vigueur morale, tout le riche patrimoine qui allait s'accroissant d'une génération à l'autre, toutes les admirables traditions du christianisme que se léguaient les familles, tout cela disparaît, effacé, détruit, anéanti.

Encore s'il ne s'agissait que de recommencer à neuf; mais il faut lutter contre le désordre. Le communisme, ce n'est pas le retour à l'an un du christianisme, ce n'est pas la reprise de cette belle croisade des douze apôtres partis chacun de son côté à la conquête du monde, ce n'est pas l'âge où l'univers se reprenait à vivre parce qu'on lui apportait un message nouveau fait d'espérance et d'amour. Non, ce n'est plus cela, ce n'est plus rien de cela.

À ce moment-là, on vivait dans la débauche, mais on croyait encore au bien; on haïssait ses semblables d'une nation à l'autre et d'une classe à l'autre, mais la force unificatrice et apaisante de la famille existait encore; on vivait dans l'esclavage, et la vie du citoyen le plus puissant était à la merci d'un caprice de l'empereur, mais on croyait en l'au-delà et l'espoir soutenait encore les âmes rongées par tant de misères. Au fond de tous les coeurs, il y avait un immense appel vers l'ordre, et l'angoisse qui y habitait ne faisait que vivifier le désir de la vertu qui laverait toutes les souillures, de la charité qui unirait les hommes entre eux, du Dieu qui apporterait la paix, non pas la paix romaine, précaire, illusoire, mais la paix résultant de la concorde et d'une fraternité véritable.

Quand le christianisme est venu, l'homme l'a reconnu, parce qu'il le portait déjà en lui-même, parce que cette religion répondait à l'appel de son intelligence et de sa volonté. C'était bien cela, la recherche inlassable de son esprit inquiet qui le dégoûtait de tous les dieux antiques, idoles grotesques qui le pervertissaient; c'était bien cela, l'angoisse inexplicquée de son être devant sa destinée et ce désir profond d'y trouver enfin une réponse vraie qui le console des fictions vulgaires et morbides des poètes et des augures; c'était cela, sa soif de liberté, cela surtout l'unification de son être contre sa propre turpitude, contre les déchéances immondes où il se sentait plongé. Les temps étaient venus où le Messie devait naître.

Mais aujourd'hui, ce n'est plus cela. L'homme ne veut plus du Messie. Dans son orgueil, il a voulu rejeter sur sa religion les responsabilités de ses fautes, de ses lâchetés inavouées. Parce que le christianisme ne l'a pas dispensé de la lutte contre lui-même, il refuse le christianisme. Il regarde les ruines amoncelées par la guerre, les misères accumulées par la crise, et plutôt que de s'écrier: "Voilà l'homme et ses passions!" il clame vers le ciel: "Voilà donc le christianisme qui m'avait promis la paix et le bonheur!" Il oublie les paroles de celui qui a dit: "Mon royaume n'est pas de ce monde", et qui nous jetait aussi ce grave avertissement: "Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous". L'homme a voulu jouir, jouir pleinement, à satiété, comme les bêtes, plus que les bêtes, parce qu'il a mis au service de ses désirs monstrueux la féerie des richesses, des biens matériels asservis à sa volonté. Ayant tourné le dos à son Dieu, il s'étonne

maintenant de n'avoir plus en lui la grâce. Et il s'exaspère.

Le communisme, c'est la manifestation ultime de sa haine, c'est le cri de Satan: *Non serviam!* L'homme a cherché diverses expressions de son orgueil; il a maintenant trouvé la plus authentique, la plus sincère, la plus réaliste, qui dépasse de loin tout ce que l'on a imaginé jusque là, depuis la bave hargneuse d'un Voltaire jusqu'aux ricanements hypocrites et doucereux d'un Renan. Le communisme joint en faisceau toutes les révoltes humaines, contre Dieu, contre la religion, contre la famille, contre la nation, contre l'individu lui-même, puisqu'il lui fait de la passion une gloire et de la vertu une honte, un inutile fardeau.

En pays communiste, le christianisme ne trouve plus devant lui des âmes dans l'attente, mais des âmes crispées par la colère; il n'a plus à soutenir des luttes partielles et momentanées contre des sursauts de sauvagerie dans un certain nombre d'individus et de nations, mais il se voit pourchassé par des peuples qui se font de la fureur un devoir. Satan s'y couvre du manteau de la philanthropie. Il divinise les appétits de l'homme pour mieux le soulever contre Dieu.

Le communisme, ce n'est pas seulement l'anéantissement temporaire d'un christianisme édulcoré, où la vraie vie chrétienne pourrait refleurir à loisir; c'est la guerre acharnée et permanente contre toute forme de religion, contre l'idée même de religion. Ce n'est pas l'abaissement du paganisme, c'est la monstruosité de l'athéisme. Ce système veut réaliser dans le monde entier en quelques décades ce que la franc-maçonnerie a tenté depuis plus

d'un siècle avec des succès limités. Voilà pourquoi il y a tant de sympathie entre ces deux mouvements.

Le communisme, c'est une lèpre qui s'attache au monde régénéré par le Christ, qui se répand dans tout l'organisme social pour l'anémier, le ronger, le pourrir à jamais. Guerre à Dieu et à la religion, ai-je dit: en effet, en Russie, en Espagne, au Mexique, en Amérique du Sud, en Chine, partout où il rencontre du succès, le communisme brûle les églises, viole les religieuses, massacre les prêtres. Limitons-nous à la Russie, où il ne rencontre pas de résistance, et voyons le reste. Guerre à la famille: par l'institution du divorce et la légalisation de l'amour libre, par l'obligation faite aux enfants d'espionner et de dénoncer leurs parents. Guerre à la nation: par l'organisation de la révolution universelle. Guerre au bien: par la corruption organisée de la jeunesse. Si le bolchevisme tempère parfois ces méthodes, c'est qu'il se sent incapable de se maintenir sans s'éloigner des principes émis par les théoriciens du système: Marx, Lénine, Boukharine.

Je répète maintenant ma question: Verrons-nous le Grand Soir? Verrons-nous "l'abomination de la désolation" couvrir notre pays? A la lumière des faits récents, je réponds: peut-être! Ne devrais-je pas plutôt dire: si nous voulons. Si nous voulons nous cacher la tête, comme l'autruche, pour nous dispenser de réfléchir, si nous voulons nous croiser les bras devant le danger, laisser la propagande communiste s'étaler au grand jour et refuser au peuple les réformes légitimes qu'il demande, nous connaissons sans doute au Canada l'émeute com-

muniste et plus tôt qu'on ne pense. Et cela nous coûtera cher.

Pour empêcher ce chancre d'infester nos chairs, les trustards devraient alléger le joug qu'ils font peser sur le peuple, les gouvernants devraient accomplir au plus tôt les réformes sociales qui s'imposent, les Canadiens, leurs pasteurs surtout, catholiques et protestants, devraient s'unir dans la défense de la civilisation chrétienne, mais...

Mais les trustards n'ont pas fini leurs menées d'accaparement, ils n'ont pas fini d'immoler le peuple sur l'autel du veau d'or, ils n'ont pas fini d'ériger leurs richesses sur une société anarchique. Que leur importe que le chômage s'établisse en permanence au Canada, que leur importe que les immenses richesses de notre pays ne réussissent pas à faire vivre une poignée d'habitants et que l'ignorance et le vice, tristes rançons de la misère, anéantissent la vitalité des couches les plus saines de notre population! Que leur importent même les clameurs populaires qui s'élèvent vers eux, comme autrefois les grondements du peuple romain parvenaient jusqu'au palais de Néron! Ils semblent croire que la foule ne bougera pas tant qu'ils vivront et... après eux, le déluge!

Les traditions religieuses du peuple canadien n'ont-elles donc pas suffi jusqu'à ce jour à lui faire courber la tête? D'où vient que les prolétaires osent croire qu'ils ne sont pas des manants taillables et corvéables à merci? N'ayant jamais approché le peuple, nos monopoleurs croient le connaître mieux que ceux qui ont ausculté la foule, cet être collectif, qui ont prêté l'oreille aux pulsations de son cœur parce qu'ils y percevaient des sur-

sauts fiévreux, des crispations nerveuses. Le communisme apparaît donc aux trustards comme un épouvantail dressé par des rêveurs en mal de réclame ou des arrivistes désabusés.

Ils accueillent avec un sourire les encycliques de S. S. Pie XI et les avertissements répétés des autorités ecclésiastiques. Ils n'y croient rien ou feignent de ne rien y croire. Pour un peu, ils accuseraient ceux qui les protègent en défendant l'ordre établi d'être les fauteurs du communisme et de faire une inutile propagande à ce système incohérent. Pour mieux tromper le peuple et le maintenir dans son esclavage, pour mieux détourner son attention des revendications légitimes qu'il ose faire valoir, on fait du fascisme une sorte de monstre prêt à s'abattre sur lui s'il prétend améliorer son sort. Pour lui faire endurer ses chaînes, on lui en laisse craindre de plus lourdes.

Les magnats de la finance ne comprennent pas que le peuple de chez nous possède une forte dose de gros bon sens et qu'on ne le trompe pas avec des mots. Ils devraient s'apercevoir que les Canadiens n'ont actuellement aucune propension vers le fascisme et que si jamais la dictature s'implante au pays, ce sera parce qu'ils l'auront rendue nécessaire par leurs abus et leurs forfaits. À force d'englober tous les réformateurs sous le nom de fascistes, ils finiront peut-être par convaincre la foule que tous ses défenseurs sont partisans de cette doctrine et qu'il faut y chercher le salut de la société.

Peut-être, messieurs les monopoleurs, verrez-vous dans ces lignes une apologie du fascisme? Détrompez-vous: je n'ai nullement l'intention de faire de la propagande à

cette théorie, que je ne confonds pas d'ailleurs avec la dictature, car cette confusion que vous faites manifeste une ignorance crasse des régimes politiques que vous foudroyez doctoralement. Je constate cependant que le peuple a toujours préféré l'ordre à la liberté... d'endurer sa misère, et que les nations ont dû recourir aux systèmes autoritaires chaque fois que les exactions de vos semblables ont duré assez longtemps pour exaspérer les masses ouvrières et faire gronder l'émeute. "La liberté, c'est l'ordre", a dit Mussolini...

Apprenez donc que les plus efficaces, je devrais dire les seuls propagateurs du communisme, ce sont les profiteurs dont la conscience est morte et qui ont enterré leur patriotisme au fond d'un sac d'écus. Si vous persistez à tisser autour de ses défenseurs comme un réseau de fils barbelés en les entourant de promesses, de calomnies, de menaces même, vous aurez rendu nécessaire le recours à la force pour vous défendre vous-mêmes en défendant la société contre les colères déchaînées par votre faute. Ouvrez les yeux, ou bien vous devrez choisir entre les rançons que vous imposera la révolution et les sanctions que vous dictera un gouvernement désireux de combattre le désordre, d'où qu'il vienne.

Et vous, gouvernants, que venez-vous nous parler du fascisme? Nous n'attendons pas de vous des plaisanteries, mais des actes. Vous ne comprenez donc pas la gravité de l'heure? Voulez-vous que le peuple vous considère comme des polichinelles dirigés dans la coulisse par les trustards de tout acabit? Ils tirent une ficelle et vous

criez: "Fascisme"! Ils tirent une autre ficelle et vous fermez la bouche pendant que le peuple vous demande un programme cohérent et des mesures efficaces de protection. De grâce, libérez-vous des bandeaux que l'on vous a jetés sur les yeux. Ne laissez pas aux seuls socialistes le soin de lire les encycliques papales: vous y verrez que l'un des pires maux qui affligent l'humanité, c'est "la déchéance du pouvoir", mis sous la tutelle d'une "dictature économique", qui rend la vie des affaires "horriblement dure, implacable, cruelle".

— "Liberté! Liberté!" clamez-vous. — Oui, "liberté pour tout et pour tous, excepté pour le mal et les malfaiteurs", a répondu il y a longtemps Louis Veillot. Si vous désirez entendre une pensée plus actuelle, écoutez ces paroles récentes de Son Eminence le cardinal Villeneuve: ... "Les systèmes révolutionnaires et qui attaquent les doctrines religieuses fondamentales et les bases mêmes de l'ordre social ne sauraient devenir l'objet de la tolérance politique. Et une chose demeure toujours vraie, c'est que la liberté accordée indifféremment à tous et pour tout n'est pas désirable pour elle-même, puisqu'il répugne à la raison que le faux et le vrai aient les mêmes droits" (le *Devoir*, 31 janv. 1938).

Et le clergé protestant, que fait-il? S'il y a eu une belle unanimité chez nos prêtres à condamner le communisme, peut-on en dire autant des *clergymen*? Que viennent-ils, eux aussi, crier au fascisme, alors que les masses ouvrières sont de plus en plus travaillées par des idées subversives propagées librement, bien que la Cour su-

prême ait déclaré le communisme hors la loi? Doit-on voir, dans cette attitude un secret désir de faire échec aux catholiques en prenant la contre-partie de leurs idées? Y trouverait-on plutôt la logique de l'esprit protestant enclin, sous prétexte de libre examen, à pactiser avec les pires erreurs, à leur accorder même plus de crédit qu'à la vérité?

L'un ou l'autre motif serait peu louable. J'aime mieux croire à une aberration momentanée que la leçon des faits dissipera bientôt. Beaucoup de protestants d'ailleurs sont prêts à joindre les rangs de plus en plus nombreux des gens qui refusent de se croiser les bras devant le danger. Nos frères séparés doivent à leurs convictions religieuses de dresser le rempart de leurs volontés contre ceux qui s'acharnent à détruire dans nos sociétés matérialisées les quelques restes de foi que la perversion moderne n'a pas étouffés.

Et nous, catholiques du Québec, nous luttons mal. Nous ne savons pas oublier, pour faire face au péril commun, que le Canada est peuplé de chrétiens désunis. Nous ne savons pas faire taire, quand il le faut, nos revendications les plus légitimes. S'il est vrai que nous avons le droit de défendre notre langue, de pratiquer le nationalisme économique, de maintenir ou d'amplifier, s'il y a lieu, les pouvoirs que la Confédération a concédés aux provinces, il n'en reste pas moins vrai que nous devons chercher à faire prédominer, dans la défense de notre religion contre la barbarie communiste, les doctrines propres à unifier tous les hommes de bonne volonté.

Ce n'est pas en tant que Canadiens français que nous défendons le christianisme, c'est en tant que soldats du Christ; ce n'est pas en tant que Canadiens français que nous voyons avec crainte se fortifier la campagne d'athéisme stipendiée par Moscou, c'est en tant que Canadiens soucieux du bon ordre et convaincus que le bonheur temporel ne se demande pas à Satan mais à Dieu. Quand nous voulons éloigner de notre pays les terribles malédictions que la Providence réserve aux nations avilies par l'incroyance, ne pensons pas refléter le désir des seuls Canadiens français, ni même des seuls catholiques; soyons persuadés au contraire que nous exprimons alors l'opinion de tous les chrétiens réfléchis.

Si le communisme s'installait aux Etats-Unis ou tentait de s'y installer—l'hypothèse est-elle improbable?—et recourait au massacre des civils qui a marqué le conflit espagnol, ne verrions-nous pas tous nos concitoyens anglophones cesser de vivre sous le cauchemar du fascisme et se tourner vers nous en s'écriant: "*The salute won't come but from Quebec*"? Sachons donc préparer l'opinion en travaillant de concert avec les protestants qui y consentent. Invitons-les à nos assemblées anticommunistes; faisons une large publicité à leurs déclarations, à leurs demandes de réformes sociales. Les partisans du désordre sont plus habiles que nous quand ils cherchent à faire l'unanimité de l'opinion autour de leur doctrine en profitant de toutes les occasions qui se présentent.

Un catholique doit toujours chercher un moyen de collaborer dans les questions qui intéressent directement

la religion. Faisons donc l'unité chrétienne contre la terreur rouge. Nous devons viser à constituer un front anti-communiste non seulement au Canada, mais sur tout le continent américain. Nous n'avons pas le droit de laisser un athéisme haineux arracher une à une les âmes à la foi. Refuser de combattre l'hydre bolcheviste, c'est pactiser avec elle: — "Celui qui n'est pas avec moi est contre moi", a dit le Christ.

Adrien GRATTON

La valeur d'une promesse...

MM. Cardin et Rinfret avaient promis aux électeurs de Saint-Henri une importante contribution financière fédérale pour la construction d'un second tunnel sous le canal Lachine. Or M. Howe, ministre du Transport, écrit à la ville de Montréal que cette contribution d'Ottawa sera "infime".

MM. Cardin et Rinfret ont assuré les électeurs de St-Henri que "le Canada n'a pas d'affaire à se déranger pour un autre pays", que ses armements serviront à sa dépense propre, non à la défense de l'Empire. "Mon attitude est celle du Gouvernement et de mes collègues", a précisé M. Cardin. On a fait grand état de cette déclaration. AURA-T-ELLE LE SORT DE L'AUTRE ?

D'une civilisation personaliste

L'étude qu'on va lire ne fait pas double emploi avec notre enquête sur l'organisation corporative. Elle se situe sur un plan différent, elle scrute des perspectives nouvelles. On excusera les redites inévitables, et l'esprit critique fera son profit de quelques divergences de détail. L'auteur sait qu'il s'avance sur un terrain difficile et nous prie de souligner qu'il s'agit pour lui autant de recherches que de découvertes définitives.

Nous avons déjà parlé, au cours du précédent article, de l'intégration de la personne dans le social. Nous avons même assigné à la société, à telle société donnée, une personnalité analogue à celle de la personne humaine et fondée sur celle-ci.

Venons-en à l'étude d'une civilisation personaliste. Le mois dernier, au cours de notre enquête philosophique sur les constitutifs de la personne, nous avons exclu les fausses positions sociologiques. En quoi consiste la vraie position? C'est ce que nous allons tenter d'expliquer.

Si la personne s'intègre dans le social, parce qu'elle est individu et repose fondamentalement sur le corps, s'en suit-il que la société ne doit considérer — comme elle le fait actuellement — que les valeurs individuelles et les valeurs temporelles? Non. La personne appartient à l'ordre spatial et temporel; elle appartient aussi à l'ordre de l'esprit. Un régime idéal de civilisation tiendrait compte des deux facteurs: matière et esprit. Il ne serait ni paradisiaque, ni matérialiste.

On peut concevoir une civilisation personaliste d'un point de vue général et transcendant. M. Maritain, dans *Humanisme intégral*, a étudié un ensemble de civilisation chrétienne. Avant lui, beaucoup d'autres ont montré l'évolution de notre monde agonisant vers un nouveau Moyen-Age. D'après la plupart des sociologues d'avant-garde, les signes et prodromes de l'entrée du monde dans une ère nouvelle seraient précisément les convulsions communistes et fascistes de l'heure. Premières tentatives encore gauches d'une émancipation de la personne.

Nos ambitions sont plus modestes. Nous étudierons la possibilité d'une assumption personaliste dans un pays donné. Nous constaterons, en même temps, que la véritable cité pluraliste, que l'ordre social personaliste ne sont ni plus ni moins qu'une conception particulièrement lucide du corporatisme chrétien.

On croit avoir tout dit quand on a prononcé ces mots magiques: corporatisme chrétien. Et l'on pense que ce régime s'établira en douceur, s'accommodera assez des institutions actuelles auxquelles il apportera sans doute quelques modifications, enfin se substituera peu à peu au libéralisme économique.

On rêve d'une évolution en pantoufles. Or c'est une révolution qu'il faut accomplir. Révolution non sanglante, ni bagarres, ni combats de rues; révolution spirituelle. Cette révolution nous est prêchée de haut. C'est l'Eglise elle-même, la seule grande puissance révolutionnaire qui soit demeurée intacte — je parle du Magistère enseignant —, ce sont les Encycliques qui exigent la révolution et la révolution personaliste. Nous verrons dans un instant en quel sens les Encycliques, par leur

insistance sur le retour du monde en justice et charité, postulent nécessairement une révolution de cette nature.

Pour le moment, mettons-nous bien en face de la notion de corporatisme chrétien et perçons jusqu'à sa signification profonde, intégrale. Nous découvrirons qu'il doit être personnaliste, et nous constaterons en même temps qu'un régime vraiment personnaliste ne peut être que corporatiste au sens où nous l'entendons.

Ce corporatisme, qu'on le nomme république à base dicotomique, à la manière d'Arnaud Dandieu; cité pluraliste avec Maritain; corporatisme chrétien tout simplement avec Duthoit, ne renoncera pas à toutes les valeurs nouvelles conquises par les siècles précédents. La personne ne remise pas complètement ses découvertes pour partir à la conquête de nouvelles richesses; elle les utilise.

Trouverons-nous alors un atermoiement, un moyen terme? Nous déclarerons-nous satisfaits d'une synthèse des anciens éléments que nous aurons ingénieusement attachés avec des ficelles? Hélas! Il me semble que le plus grand nombre se contente de si peu. A première vue, le personnalisme lui-même paraît synthétique. Deux éléments dans la personne: l'individualité physique par laquelle elle s'inscrit dans le social, la personnalité spirituelle grâce à laquelle elle transcende la société. Et pourtant une synthèse est impossible. L'état naturel, normal de la personne (nous croyons l'avoir suffisamment indiqué le mois dernier) est un état de tension. Pourquoi s'acharner à détruire ce dynamisme fécond? Dépouillée de ce qui faisait sa richesse, après les sursauts et les convulsions qui accompagnent le triomphe du parti, la per-

sonne se réveille aussitôt malheureuse, insatisfaite. N'est-ce pas l'histoire des fascismes de gauche et des fascismes de droite? La même désillusion guette par ailleurs ceux qui rêvent d'un Etat personnaliste démocratique. Autant le césarisme engendre le statisme et la mort, autant la démocratie procrée sans cesse toutes les formes de libéralisme, toutes les anarchies. Dans les deux cas, c'est la révolution avortée. On a trop jugulé la personne; on veut trop l'émanciper.

Il n'y a qu'une solution: libérer la personne en la protégeant contre elle-même, par elle-même. Qu'est-ce à dire? Appelons tendance statique de la personne son besoin de vivre en société, tendance dynamique la nécessité de créer, la soif de se réaliser en se dépassant sans cesse. Y a-t-il entre ces deux instincts opposition si radicale qu'il faille biaiser avec la vie pour introduire l'arbitraire solution qu'est la synthèse? Non pas. Dès que la personne a créé, elle s'empresse de rationaliser. Elle dépose en sûreté sa dernière conquête, puis, allégée, repart vers de nouvelles aventures. Il y a donc une conciliation possible entre le besoin de créer et le besoin de conservation. Cette conciliation n'est point synthétique, elle est organique; c'est la *Vie*. Un ordre qui n'aurait qu'un but: la vie des personnes, ordonnerait et hiérarchiserait spontanément toutes ses activités, et jusqu'à ses cadres, en fonction de la personne tout entière, en raison du besoin de *société* et du besoin de *liberté*. Cet ordre s'accommoderait assez des parallèles et négligerait les impossibles compositions de forces irréductibles.

Mais en quoi ceci a-t-il rapport au corporatisme? Nous croyons être en plein coeur de sa structure. Le cor-

poratisme chrétien n'est point totalitaire; il est sagement dualiste, comme la personne. Cependant, il est *un* organiquement. Le fascisme (qu'il s'intitule ou non corporatiste), le communisme sont un, comme un conglomérat est un. Le parti accomplit une synthèse des forces vitales, réalise les aspirations d'un groupe et dirige en pratique le meilleur de son activité vers la conservation du pouvoir. Unité accidentelle. Le corporatisme personnaliste est un substantiellement, comme l'âme une dans le corps qu'elle unifie. Repoussant l'unité arbitraire, qui détruirait une des données du problème social, il trouve l'unité essentielle dans l'épanouissement de la vie.

Mais expliquons-nous davantage.

Nous ne parlerons pas de la technique corporatiste. (1) Nous nous efforcerons seulement de démontrer que le véritable corporatisme chrétien est une cité personnaliste ou n'est rien du tout. A cet effet nous avons analysé en bref, le mois dernier, les deux grands principes sociaux que prônent les encycliques: la justice et la charité. Nous verrons aujourd'hui comment l'une doit être tempérée par l'autre. Ce qui nous mettra en présence d'une conception rajeunie du droit de propriété. De cette étude jaillira, comme conclusion spontanée, la *primauté du social sur le politique*. Nous aurons constaté en cours de route que ces deux éléments: le droit de propriété tempéré par le devoir de charité, la primauté du social, sont l'essence même du régime corporatiste chrétien. Aurons-nous besoin d'ajouter que tout cela repose sur la nature même de la personne humaine?

(1) L'enquête de *L'Action nationale* pour 1938 l'étudiera en détail.

LE DROIT ET LE DEVOIR DE PROPRIÉTÉ

Une notion épurée, pleinement personnaliste, du droit de propriété replace la charité dans l'orbe de la justice. Sans doute la personne, dont la fonction essentielle est la fonction créatrice, qui ne se lasse jamais de donner à la matière les formes de l'esprit, a besoin de la propriété privée pour exercer avec une émulation et une intensité suffisantes son activité ouvrière. La personne, en sa qualité de tout parfaitement un, essentiellement incommunicable, éminemment avide de créer et de posséder le bien, ressent un besoin instinctif non seulement de s'approprier les valeurs de l'esprit, mais aussi de posséder la matière informée. Essentiellement âme, elle est non moins essentiellement corps. Le droit de propriété personnelle est solidement fondé en nature humaine. Il est juste. Serait-il illimité? C'est ici qu'intervient la charité pour tempérer la justice. "*Summum jus, summa injuria*". La justice, en raison humaine et en révélation divine, ne doit-elle pas céder le pas à la charité? Le grand précepte du décalogue, l'enseignement des Evangiles et de saint Paul mettent la charité au-dessus de tout, infiniment au-dessus de la justice. En Dieu seul — et c'est un mystère — justice et charité sont unies sans heurts possibles. Nous allons voir que la raison et l'expérience elles-mêmes requièrent un tempérament de la justice par la charité.

Et ceci nous amène à un second aspect du droit de propriété. Le droit (*jus*) se rapporte uniquement à la justice. Le devoir (*officium*), corrélatif du droit, regarde aussi la charité. Nous allons voir qu'*au droit de posséder*

correspond le devoir de posséder charitablement. A l'endroit même où il établit le caractère personnel du droit de propriété, saint Thomas mentionne l'aspect communautaire de ce même droit. (1)

Rappelons d'abord un principe que j'énonçais le mois dernier: c'est, au fond, parce qu'ils ont un corps que tous les hommes sont frères, sont appelés à vivre en société. C'est parce qu'ils sont personnes qu'ils s'approprient pour eux-mêmes, quoique le besoin de s'approprier le bien temporel dépende en définitive du corps. Cette appropriation temporelle du bien est pour la personne un premier mode de se réaliser en se prolongeant elle-même. (2)

Mais n'oublions pas que *tous les hommes, que toutes les personnes éprouvent le besoin de posséder. Bien plus, toutes les personnes ont un droit strict à l'appropriation.* Les biens matériels sont destinés par Dieu non pas à l'usage de quelques privilégiés, mais à l'usage de tous les hommes. Et nous rencontrons ici ce point de vue curieux, inattendu: c'est le corps, c'est l'élément fondamentalement individuant qui sert de base à l'aspect communautaire du droit de propriété. C'est en regard non de l'espèce, mais de tous les individus de l'espèce que sont à blâmer les hommes qui parviennent à une telle

(1) II, II, 66, 2.

(2) Mode imparfait sans doute, car Dieu seul peut assouvir la faim dévorante de tout le bien qu'Il a inscrite au cœur des hommes; la suprême réalisation de la personne est en définitive le salut de l'âme.

appropriation du bien commun qu'ils privent les autres du nécessaire. Le bien commun exige l'aumône; mais auparavant il postule une juste — ce qui veut dire ici charitable — répartition des biens.

Cependant, l'aspect communautaire du droit de propriété, fondé sur le corps comme la personne, s'épanouit dans l'esprit. Il est constitué formellement par la personnalité elle-même. Chaque personne possède, en plus d'une fin temporelle, prochaine, une fin ultime, éternelle. Elle a besoin de moyens pour s'orienter vers cette fin. Or, au nombre de ces moyens, aurons-nous tort de compter, après saint Thomas et les Scolastiques en général, un minimum de biens temporels qui permette au composé humain de s'épanouir suffisamment à la vie?

Au cours des derniers siècles, le second aspect du droit de propriété s'est atténué. À force de défendre le droit au capitalisme on en est venu à oublier pratiquement que les biens de la terre, avant d'être le butin de conquête des plus audacieux et des plus habiles, sont, de par la volonté même de Dieu, les moyens de vie mis au service de toutes les personnes.

Il ne s'agit point, encore une fois, d'abolir le droit de propriété. Il faut plutôt l'*étendre*, le rendre accessible en pratique à un plus grand nombre de personnes, à toutes les personnes qui possèdent le plein usage de leurs facultés. Dans le monde actuel, combien ne conservent plus que le pouvoir théorique de posséder? Pour l'esprit du sociologue qui se repaît d'abstractions, cela peut suffire. À l'homme de chair et de sang il faut davantage.

Propriété sociétai

Une conception complète du droit de propriété, une conception vraiment personaliste serait en pratique *sociétai*. Écoutons ici M. Jacques Maritain :

Précisément pour étendre à chacun sous un mode adapté les avantages et les garanties que la propriété privée apporte à l'exercice de la personnalité, ce n'est pas une forme étatiste ni communiste, c'est une forme *sociétai* que la propriété, croyons-nous, devrait prendre dans la sphère économique industrielle, en sorte que le régime de la co-propriété se substitue, là, autant que possible à celui du salariat, et que les servitudes imposées par la machine soient compensées pour la personne humaine par la participation de l'intelligence ouvrière à la gestion et à la direction de l'entreprise⁽¹⁾.

Insister sur l'aspect communautaire ou sociétai du droit de propriété n'est donc pas repousser son aspect individuel, c'est tout au plus le restreindre à de justes limites.

Pour prouver rationnellement la légitimité de ce point de vue strictement thomiste (2) ne pourrait-on pas établir que le besoin de vivre en société est plus fondamental, plus connaturel à l'homme que le besoin de posséder? Le besoin de vivre en société ne ressort-il pas immédiatement et avant tout autre de l'un des deux constitutifs essentiels de la personne humaine, le corps? Ceci admis, il faudra restreindre le droit de propriété en fonction des exigences sociétaies. Or, dans l'intérêt même de la société, le droit de posséder doit être restreint à certaines limites. L'excès de possession chez quelques

(1) Humanisme intégral, p. 200.

(2) II, II, 66, 2.

personnes tend de sa nature à la destruction de la société. Qu'est-ce qu'une société humaine? C'est une réunion d'êtres intelligents et libres qui poursuivent ensemble une même fin. Si quelques membres s'arrogent une telle importance qu'ils suppriment *pratiquement* les droits des autres, on n'a plus une réunion d'individus de même nature, mais un vulgaire troupeau conduit par quelques bergers impitoyables.

Si l'on descend de l'ordre des essences à celui des existences, la même destruction de la société par l'excès de propriété s'avère plus évidente encore. Que voit-on à l'heure actuelle dans presque tous les pays du monde? Pour n'avoir pas voulu mettre de frein à leur désir de posséder, les hommes en sont rendus pour faire travailler l'homme à utiliser des mesures de coercition qui rappellent les procédés de l'esclavage antique. "Vous ne voulez pas travailler à telles conditions, diront les chefs anonymes d'une grande industrie. Tant pis, nous fermons nos portes". Et l'homme, pour ne pas mourir de faim, finit par accepter les conditions dégradantes. Qu'arrive-t-il? Ces mesures draconiennes sapent un peu plus chaque jour les bases de l'ordre que les mêmes grands possesseurs s'efforcent de maintenir en équilibre. La société véritable, la société de personnes n'existant pas, ou n'existant plus, ils s'acharnent à conserver le masque, le truchement de société qu'est le libéralisme ou la dictature. Un jour vient où les replâtrages et les atermoiements deviennent inefficaces. La souffrance du peuple est trop grande. Les esclaves, affamés, affolés, réclament le sabotage de l'ordre, la dictature, le Grand Soir. Et, ma foi, ils ont raison contre la bêtise de ceux qui auraient dû prévoir.

Par ailleurs, une formule sociétaire de possession des biens a l'avantage immense de remédier à la grande difficulté socialiste: l'absence d'émulation au travail. L'intérêt de chacune des personnes, son amour de la vie se trouvent engagés à faire fructifier l'entreprise. La personne ouvrière, devenue copropriétaire avec la personne dirigeante, trouve l'occasion d'exercer sa fonction de personne, sa fonction créatrice.

Notre position tient donc le juste milieu entre le communisme qui veut supprimer, restreindre ou étatiser la possession des biens de production, et le libéralisme qui accorde une tolérance illimitée aux ambitions humaines. Elle est d'autre part plus humaine que le fascisme, qui synthétise et contrôle par l'extérieur ce qui doit s'organiser et se compenser au-dedans.

Société de personnes, non société de capitaux anonymes

Et nous sommes en face d'une *nouvelle forme d'organisation des rapports du capital et du travail*. À la base de la grande société corporative ou personaliste s'inscrivent des entreprises qui unissent patrons et employés. Sociétés ou entreprises non pas anonymes, non pas irresponsables comme les sociétés, compagnies ou trusts actuels. Sociétés de personnes. Les unes apportent le *titre du capital*; les autres, celui du *travail*. Toutes cependant continuent d'être et d'agir comme des personnes. Le travail est considéré comme une partie, non la moins importante, du capital; il reçoit une part des droits du capital. Part proportionnelle à son activité personnelle ou créatrice; car il est extrêmement important de ne ré-

duire nul membre de la société à la condition de pur bétail humain. L'ouvrier qui peine au laminoir ou au creuset a le droit de vivre sa vie de personne comme l'ingénieur qui dirige toute l'usine. Leur activité créatrice, leurs responsabilités sont différentes. Cependant l'un et l'autre ont le même droit à la vie; tous deux ont le droit et le devoir de s'intéresser à l'oeuvre accomplie, de sentir qu'ils participent à une entreprise créatrice.

Sans doute, sous un tel régime il y a des pauvres et des riches; l'ouvrier continue de peiner, le patron, de retirer des profits. Cependant l'ouvrier profite lui aussi. Son prorata d'intérêt est tout autre que celui de l'ouvrier actuel qui possède quelques bons de l'entreprise anonyme où il peine sans trop savoir à quoi, ni pourquoi. L'ouvrier corporatiste porte un intérêt réel à une oeuvre à laquelle il collabore effectivement. Et l'on comprend que ceci comporte une *liquidation du régime actuel des trusts*. L'entreprise tend à devenir moyenne, à se restreindre, à s'ajuster au module de l'homme. Surtout, dans l'entreprise, s'introduisent un esprit de lucidité, un sens des responsabilités qui circulent entre les employeurs et les employés. En fait, il n'y a plus d'employeurs et d'employés; il n'y a que des associés. Tous s'intéressent à une oeuvre qu'ils savent commune à tous. Plus que le souci affairiste de faire de l'argent s'inscrivent dans leurs esprits le culte de la compétence professionnelle, l'amour du beau métier, de l'oeuvre créatrice.

Adaptations nécessaires

Ce que nous disons ici de l'industrie, on peut l'adapter à l'agriculture. Chez nous, à cause du caractère particulièrement familial de l'exploitation terrienne, un orga-

nisme coopératif à la base, corporatif au sommet, réunirait en un groupe plus fraternel les membres de cette profession basique.

On peut enfin appliquer d'une manière analogue cette idée à toutes les professions. Je dis d'une manière analogue; car j'ai horreur de l'univocité des concepts dans un domaine où les réformes ne peuvent tendre à l'uniformité que sous peine de s'éloigner du réalisme.

L'Etat corporatif surgit comme coupole, comme âme dirigeante et coordonnatrice des diverses corporations, comme régulateur de la production et de la consommation. Élément de contrôle, d'équilibre, organisme politique né du social et en vue du social.

Voilà donc la Révolution accomplie. "Ce n'est pas malin, me direz-vous, sur le papier! Et ce n'est pas si neuf." Tout ce que nous venons de dire, ce régime si attrayant, voire paradisiaque, comment l'instaurer? Répondons d'abord que ce régime ne présente rien de bien original du point de vue cadres, organisation, etc. Ce qu'il possède en propre, c'est *un esprit*. Et ceci nous achemine vers la réponse à la seconde question. Comment introduit-on dans une société un esprit? Est-ce par la force, par la dictature, par la contrainte? La politique est-elle un bon communicateur d'esprit?

PRIMAUTE DU SOCIAL

Le véritable corporatisme chrétien, la véritable civilisation personaliste devra évoluer, selon la normale, de bas en haut. *La révolution sera d'abord sociale*. Elle procédera, à la manière communiste, par cellules; il s'agira

de faire pénétrer dans les masses le souffle de l'esprit rédempteur. Au lieu d'imposer d'en haut l'honnêteté, la justice, voire la charité, on persuadera les esprits de l'importance prépondérante de ces valeurs. On ne proposera aucune synthèse arbitraire; on tentera de faire aimer la vie dans sa complexité, de faire accepter la vie aux hommes. Les groupements feront boule de neige; ils se désintéresseront, du moins au début, de toute action politique. Les corporations, ne l'oublions pas, doivent naître bien avant l'Etat corporatif. Ce n'est pas à l'Etat, puissance abstraite, d'imposer ce qui devrait surgir normalement d'une conception simplement humaine de la vie.

En somme tout ce qui est perdu c'est le *sens social*, c'est l'idée même de société qui s'est édulcorée au cours de l'époque renaissante. En remontant vers une conception plus sociale de la vie on retrouvera analogiquement — car il faut tenir compte des acquisitions des derniers siècles — non pas un Moyen-Âge mais un Nouvel Âge, avec une forte vie sociale. Or dans une forte vie sociale l'association de personnes est appelée à jouer le rôle prépondérant.

Un telle société ne saurait donc naître que d'un mouvement social. Un mouvement *purement* politique peut imposer, forcer, juguler. Il ne peut créer, il ne peut durer; parce qu'il fait violence aux personnes au nom d'une abstraction. Qu'est-ce en effet qu'une révolution politique? C'est la prise du pouvoir par une classe ou un parti, au détriment d'une autre classe ou d'un autre parti. Cette nouvelle oli-

garchie impose des lois qui plaisent à un certain nombre de personnes, mais qui briment par le fait même d'autres personnes; en l'espèce celles qui détenaient précédemment le pouvoir. Les personnes lésées préparent dans l'ombre leur revanche. Il y a de nouveau des privilégiés, le bonheur des uns reposant sur le malheur des autres. Et l'on touche du doigt l'erreur fondamentale des politiques purs: le parti avant la personne.

Etudions de plus près cette notion de révolution non plus en marche, mais réalisée, cette notion de société véritable (1) que l'on a si complètement perdue de vue au cours de l'âge qui s'achève.

Une société humaine, avons-nous dit plus haut, est une association de personnes intelligentes et libres qui se réunissent pour tendre à une même fin.

D'après cette définition, nous voyons que pour conserver à une société son véritable caractère humain, il faut que toutes et chacune des personnes conservent au moins quelque chose de leur liberté; autrement, quelques-unes cessent d'être associées pour devenir esclaves. Et c'est la destruction du concept même de société.

Or la société est le premier besoin de la personne. Et nous tendons à prouver ici que *le social l'emporte sur le politique*. Nous l'avons établi plus haut; l'homme est un être essentiellement social. D'abord, parce qu'il est corps. Empêtré dans la matière, dé-

(1) La révolution au sens où nous l'entendons n'est pas quelque chose de transitoire. C'est une machine infatigable qui s'ajuste aux temps et aux lieux et qui se corrige et s'améliore sans cesse.

ficient et faible, il a besoin de l'aide de ses semblables. Ensuite parce qu'il est esprit. Ce perpétuel élan pour "dépasser son âme", pour "atteindre à l'extérieur", dont parlait Marcel Proust, et qui est le propre même de l'esprit, ne saurait s'épanouir ni se manifester dans toute son ampleur si l'homme vivait isolé. Il faut la société au plein épanouissement de l'esprit enfermé dans la matière.

Le social est fondé sur deux ordres subordonnés de valeurs, les valeurs du corps et celles de l'esprit. Nous avons vu que si une synthèse est impossible entre les forces statiques et les puissances dynamiques de l'homme, une composition de vie est réalisable. Cette composition de vie exigera des sacrifices de la part du corps et des sacrifices de la part de l'esprit. Une société vraiment sociale imposera certaines restrictions au droit arbitraire de posséder pour soi. Ce droit n'est fondé en nature que secondairement. Il est d'ailleurs un droit inférieur, temporel.

Par ailleurs, une telle société imposera à l'esprit des restrictions. Un régime social digne de ce nom se devra à lui-même d'être assez stable, assez solide pour aider indéfiniment les personnes. Il devra donc être non point dictatorial mais suffisamment autoritaire. Et c'est ici qu'intervient le rôle du politique.

Enfin, fondée sur le corps, une véritable primauté du social s'achève dans l'esprit. C'est la *primauté du spirituel*. Comme la personne, la société est une. Et c'est l'esprit qui est son élément formel d'unité. Une primauté véritable du spirituel, bien loin d'être une

idéologie creuse, n'oublie pas pour autant de tableer sur le corps, de tenir compte de ses exigences. Elle a par ailleurs l'avantage d'éviter l'angélisme et l'irréalisme des politiques purs. En effet, le politique, c'est en pratique le parti; le social, ce sont toutes les personnes qui constituent la nation.

Nous croyons avoir assez insisté sur cette importance prépondérante du social, qui est la vie, par rapport au politique, qui est une caricature de la vie. Dans *Le club des Lyonnais*, Georges Duhamel s'amuse à nous présenter un Salavin en sympathie avec des communistes auxquels il pose avec une naïveté et une vérité cruelles l'objection fondamentale à toutes les révolutions dites politiques: "Je ne me permettrais pas de vous critiquer, dit Salavin avec effort, et je pense bien que si vous entreprenez une chose pareille, (Révolution politique d'abord. Prendre le pouvoir...) vous avez vos raisons; mais vous pouvez changer ce qu'on appelle le régime, vous pouvez remplacer la classe au pouvoir, vous pouvez tout changer; si vous ne me changez pas, moi, par exemple, moi, Salavin, eh bien! vous n'aurez rien changé du tout."

Je crois qu'on ne saurait mieux poser la question. Il est utopiste de vouloir d'abord changer les cadres, bouleverser les institutions; la révolution doit être préalable, non pas consécutive. Elle doit atteindre l'homme d'abord, les institutions ensuite.

Quand la société, les individus, auront fait la révolution à l'intérieur d'eux-mêmes, dans leur propre coeur, il sera temps de tenter quelque chose. Pas avant.

Les oeuvres qui veulent se jouer du temps meurent avec lui. Seules demeurent les entreprises de longue haleine.

Faisons encore une fois le point. Nous avons pris parti pour un corporatisme chrétien, celui que nous croyons découvrir dans les Encycliques et qui repose sur une notion de justice et de charité corrélatives. Ce corporatisme doit être personnaliste, parce que c'est la personne qui existe et qu'un ordre qui ne tend pas à la personne est un ordre inhumain, irréel. Un tel corporatisme appelle une revision de certaines valeurs, insiste en particulier sur l'aspect communautaire du droit de propriété. Ce corporatisme est la révolution qu'il faut accomplir. Cette révolution, son champ d'action est le domaine social. Plus intimement encore le domaine personnel.

Relations du social et du politique

Au point où nous en sommes, il ne nous reste qu'à jeter un coup d'oeil aussi réaliste que possible sur les relations du social et du politique dans un ordre nouveau, ou Etat corporatiste personnaliste. À quel point précis le politique s'insère-t-il dans le social? Comment un tel Etat sera-t-il autoritaire sans être dictatorial? Et pourquoi en somme doit-il être autoritaire?

Le politique sera la coupole du social. Les diverses corporations, *compétentes* dans leur domaine, auront besoin d'un organisme *compétent* dans ce qui concerne les relations des divers domaines entre eux. Cet orga-

nisme est un organisme politique (1). L'Etat corporatiste personaliste fondé sur le plein épanouissement des personnalités ne refuse pas l'aide des compétences politiques; il l'utilise. Le rôle du politique dans un Etat corporatiste personaliste s'avère donc un rôle de régulateur, de modérateur, de compensateur. Il est un organe d'équilibre, une sorte de soupape de sûreté. Cependant, il ne peut ni ne doit s'arroger des prétentions de synthétisation arbitraire, des prétentions dictatoriales. Le bien "pouvoir" est, comme le bien "pain", un bien commun aux hommes, un bien qui ne saurait appartenir en propre à un seul, mais qui doit être partagé proportionnellement entre toutes les personnes. Est-ce à dire que nous faisons ici une concession à la démocratie? Non pas. Il s'agit non d'un partage, abstrait, irréel, d'un partage théorique reposant sur cette blague qu'est le suffrage universel, mais d'un partage réel, fondé sur la parcelle d'influence qu'exerce tout membre d'une corporation dans la régie d'ensemble du pays.

L'aspect particulier du politique dans un ensemble organique de corporations sera donc plus ou moins oligarchique. Un conseil suprême de corporations ne saurait se réduire à un seul homme. Cependant, ce conseil devra être suffisamment autoritaire. Il devra pouvoir défendre les personnes et les corporations contre elles-mêmes, pour conserver cet équilibre vital dont nous parlions plus haut. Il ne sera pas à la merci du

(1) M. Desrosiers le conçoit d'abord comme un conseil intercorporatif.

suffrage. Il présentera des garanties de stabilité, sans toutefois s'arrêter ni se fixer dans un statisme routinier. Surtout, il devra rompre avec le dieu contemporain: l'argent. *Tout ce que nous venons de dire est absolument irréalisable sans une réforme de la mentalité qui replacerait l'argent à sa juste place, comme moyen d'échange.* Tant que la force argent, valeur abstraite et inhumaine, ne sera pas détrônée, il ne saurait s'établir un régime vraiment humain, véritablement réaliste.

Enfin, il faudra une autorité forte parce que la personne humaine, depuis le péché originel, est diminuée, déchue au moins en partie. L'homme est soumis à un animalisme douloureux, mêlé d'une confuse nostalgie du paradis perdu. En même temps qu'il rêve de devenir meilleur, qu'il tend irrésistiblement à se dépasser dans la recherche du bien, il s'égare souvent sur les routes du désir.

UTOPIE ?

Et nous voici face à l'objection essentielle contre notre position: "Utopie, rêve que tout cela. L'homme a toujours été homme. Rien n'a jamais pu le changer. Le régime que vous proposez semblerait assez intéressant s'il s'agissait d'une société d'anges. Que parlez-vous d'âge d'or à des hommes? Depuis toujours des rêveurs lui chantent cette chanson. Vous voilà dans la ligne de l'*Utopie* de Thomas More."

À ceci je réponds d'abord que si l'homme a toujours été homme, il n'a jamais été si pécheur que depuis l'époque dite moderne. L'homme du Moyen-Age pé-

chait, mais il avait le sens du péché. Au cours des âges ultérieurs, ce sens du péché s'est édulcoré. À l'heure actuelle, l'on pêche comme l'on mange. Sans remords.

Toutefois, l'objection que je viens de poser m'ébranlerait s'il n'y avait jamais eu d'époques personalistes, s'il n'existait pas à l'heure actuelle des civilisations personalistes.

Le Moyen-Âge dans toute l'Europe s'est affranchi des soucis affairistes de l'Empire romain déchu. Il a vu naître et se développer une civilisation de vie, une civilisation fondée sur la personne. Sous les rois de France, au XVII^{ème} siècle par exemple, quoique les convulsions renaissantes et réformistes eussent déjà ébranlé les bases de l'ordre, il restait au moins des cadres, une mentalité favorable à l'éclosion et au progrès de la personne. C'est depuis Rousseau que tout a commencé à se détraquer pour aboutir au chaos actuel.

De nos jours même certains pays d'Orient et surtout d'Extrême-Orient demeurent farouchement personalistes (1). L'Inde, malgré les brimades anglaises, continue de vivre sa vie paisible et solitaire dans l'ombre des grands souvenirs. Les vrais sages hindous sont farouchement personalistes; ils aiment vivre, se dépasser dans le rêve fécond; et ils laissent à leurs côtés

(1) Quand nous parlons de personalisme au sujet de ces pays nous entendons le mot au sens large de civilisation moins affairiste, plus humaine. Sans doute, aux Indes et en Chine, il n'existe rien encore de ce corporatisme chrétien, de cette cité pluraliste que nous présentons comme la civilisation personaliste idéale.

les Anglais — ce peuple d'hommes d'affaires qui n'aiment point la vie — faire de l'argent.

Ces pays et quelques autres sont demeurés personnalistes, ont conservé une forte vie sociale, — soit qu'ils aient perdu le contrôle politique, comme aux Indes, soit qu'ils ne s'en soucient guère comme en Chine — parce qu'ils sont demeurés de vastes oasis de spiritualité. Ne l'oublions pas, ce réalisme que nous posons à la base du personnalisme: l'individuation de la personne par le corps comme cause ultime, est bien loin de s'opposer au spiritualisme. L'homme qui vit en homme, dans le concret, loin des idéologies creuses, sent, en même temps que sa réalité charnelle, le fait aussi réel de son organisme spirituel. Distinguer n'est pas morceler. Souvent, c'est unir. L'individu humain, la personne attribue spontanément toutes ses activités au seul sujet pensant, qui est son être total. Il en est ainsi des sociétés.

Il se trouve hélas! que ceux qui veulent vivre en plein réalisme, qui comprennent, implicitement du moins, le vrai contenu de leur être et sa véritable signification sont à l'heure actuelle les païens. Quant à notre civilisation que nous persistons à nommer chrétienne, la civilisation issue de la Renaissance, elle s'est peu à peu acheminée vers le matérialisme le plus étroit, le plus brutal. Les peuples catholiques, les personnes catholiques elles-mêmes ont été peu à peu gangrenées. Que nous sommes loin de l'esprit de l'Évangile!

Un examen de conscience, une revision des valeurs s'impose plus que jamais à la civilisation occidentale, chrétienne d'origine, chrétienne jusqu'à un certain point dans ses formes, mais toute dévouée par son esprit affairiste à Mammon. L'esprit de pauvreté — qui régnait encore au Moyen-Age, qui existe à l'état latent chez des païens — s'est évadé du monde occidental. L'amour des richesses ou plutôt des besoins grossiers que l'on peut satisfaire avec de l'argent nous a précipités, plus encore que le libéralisme économique — qui est d'ailleurs une conséquence de cet amour déréglé — dans l'ornière sans grâce où nous mourons actuellement nos vies dévastées.

Cependant, ces civilisations dont je viens de dire un mot, même celle du Moyen-Age, sont loin de réaliser la plénitude de vie personaliste que je me suis efforcé de mettre en lumière dans mon exposé d'un corporatisme chrétien à base personaliste.

Aux peuples d'Extrême-Orient, il manque la foi, le christianisme (1). Le devoir de la charité ne saurait être compris par eux comme il devrait l'être par nous. À la chrétienté médiévale, il manquait une certaine forme de raffinement que notre époque possède davantage.

Mais voici que des peuples contemporains entrent dans la voie des réalisations authentiquement personalistes. L'oeuvre de Dolfuss s'est tout orientée en ce sens; et il en reste encore quelque chose. L'Irlande et le Portugal, la Suisse elle-même sont à la recherche des formules

(1) Et aussi le sens de l'histoire. C'est un monde figé, le spirituel ressemble trop souvent à une évasion.

salvatrices. Deux mouvements parallèles en France, *Esprit* et *L'Ordre nouveau*, enquêtent dans le même sens.

L'Eglise, sans s'inféoder à aucune sorte de métaphysique, prêche par ses encycliques des doctrines qui postulent une révolution personaliste.

Je le répète une dernière fois pour ceux qui, férus d'action immédiate, se demandent toujours par où commencer: *il faut commencer par soi-même*. Il faut se créer une mentalité où le désintéressement et l'amour de la vie véritable se concilient harmonieusement. Il faut accepter d'être une personne, c'est-à-dire un être libre, fier, généreux. Et puis, il faut tenter d'amener les autres à penser comme soi. Il faut grouper des convaincus, et ces convaincus doivent gagner des sympathisants. L'action présente de la révolution en marche doit être avant tout sociale. Il n'y a rien à faire avec les partis politiques, quels qu'ils soient. Une assomption personaliste requiert du temps, de la patience, des sacrifices.

Je crois en fin de compte que des prédicateurs et des saints feront plus pour un renouveau personaliste que tous les sociologues. Le retour à une plénitude de vie chrétienne ne serait-il pas, en même temps que la mort de la civilisation affairiste, le meilleur moyen de promouvoir une société véritablement humaine?

François HERTEL

Avez-vous soldé le montant de votre abonnement ?

L'organisation corporative et la constitution canadienne

L'organisation corporative tend à corriger le désordre qu'engendre l'individualisme. N'en doutent plus ceux qui, de bonne foi, ont sérieusement étudié l'institution. Ils reconnaissent la profonde sagesse de cet enseignement de Pie XI: "Une saine prospérité doit se baser sur les vrais principes d'un corporatisme sain qui respecte la hiérarchie sociale nécessaire; toutes les corporations doivent s'organiser dans une harmonieuse unité, en s'inspirant du bien commun de la société. La mission principale et la plus authentique du pouvoir civil est précisément de promouvoir efficacement cette harmonie et la coordination de toutes les forces sociales" (1).

Cette tâche de l'autorité publique que rappelle le Souverain Pontife n'est pas facile, il faut le reconnaître. Les obstacles à écarter sont nombreux et divers. Il faudra juguler l'opposition des profiteurs d'un régime qu'ils voudraient voir durer, secouer l'apathie de la multitude des faibles exploités, éviter le danger de la dictature qui, dans l'homme, paralyse l'initiative, étouffe la personnalité. A ces difficultés d'ordre général s'ajoutent, chez nous, celles que suscite l'application de notre Constitution. L'on a affirmé que l'Acte de 1867 contrariait l'établissement du corporatisme. L'opinion émanait, c'est entendu, d'adversaires, trop heureux d'invoquer cette objection qui apaisait leur esprit inquiet. Au risque de

(1) *Divini Redemptoris.*

troubler leur précaire paix, nous nous proposons de présenter la thèse adverse, en répondant succinctement à ces trois questions que l'on nous a soumises:

I) La Constitution permet-elle une délégation par l'Etat fédéral ou provincial des pouvoirs essentiels à une corporation?

II) La corporation sera-t-elle établie sur le plan fédéral ou provincial?

III) Quelles réformes de la Constitution l'organisation corporative exige-t-elle?

I

La corporation est une entité créée par la loi, groupant tous ceux qui exercent une même profession, dont elle administre le bien commun.

En constituant ce corps public, le législateur doit le doter de toutes les attributions nécessaires au but qu'il poursuit. L'expérience a révélé qu'une corporation ne peut remplir son rôle, si elle ne jouit des quatre facultés suivantes:

a) droit d'adopter des règlements destinés à régir les relations de ses membres;

b) droit d'imposer des sanctions, de punir les violeurs des normes qu'elle aura régulièrement promulguées;

c) droit d'apaiser les conflits surgissant entre producteurs, entre producteurs et consommateurs, entre patrons et ouvriers;

d) droit de posséder un patrimoine, de l'alimenter, de l'administrer dans le meilleur intérêt de ses adhérents.

En droit constitutionnel anglais et d'après le pacte fédératif canadien, tout cela compète à l'Etat, source de

tous pouvoirs. A-t-il le droit d'en déléguer quelques-uns à des organismes de son choix? On l'a contesté jusque devant le Conseil privé. La Constitution, disait-on, est une loi impériale. Elle confère au Parlement central et aux Législatures une juridiction déterminée qu'ils doivent exercer eux-mêmes: *delegatus non potest delegare*.

Les tribunaux, heureusement, ont réfuté ce sophisme. Il est, en effet, inexact de prétendre que la Législature de Québec, par exemple, en légiférant, agit en qualité de mandataire du Parlement de Westminster.

A jugé le Conseil privé: "When the British North America Act enacted that there should be a legislature for Ontario, and that its legislative assembly should have exclusive authority to make laws for the Province and for provincial purposes not in any sense to be exercised by delegation from or as agents of the Imperial Parliament, but authority as plenary and as ample within the limits prescribed by sec. 92 as the Imperial Parliament in the plenitude of its power possessed and could bestow. Within these limits of subjects and aera the local legislature is supreme, and has the same authority as the Imperial Parliament or the Parliament of the Dominion would have had under like circumstances to confide to a municipal institution or *body of its own creation* authority to make by-laws or resolutions as to subjects specified in the enactment, and with the object of carrying the enactment into operation and effect." (1)

(1) Hodge v. Rex — 9 A.C. 27.

La question est maintenant tranchée. L'Etat fédéral ou provincial peut concéder à des corporations l'une ou l'autre des facultés que lui reconnaît l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Du reste, il s'est, à *différentes reprises*, prévalu de ce privilège. Québec, en particulier, en organisant le Barreau, le Collège des Médecins, le Collège des Chirurgiens-dentistes, la Chambre des Notaires.

II

Lequel, du pouvoir fédéral ou du pouvoir provincial, peut instituer le régime corporatif? Pour résoudre ce problème, il importe d'abord de marquer le caractère de notre Constitution et de rappeler la juridiction respective des deux autorités législatives. Nous saurons alors à laquelle il appartient d'habiliter la corporation à agir.

Le Canada forme une fédération. Les provinces constituent de véritables Etats, jouissant, dans leur sphère d'activité, d'une souveraineté égale à celle d'Ottawa. Nos cours de justice, y compris le Conseil privé, ont sanctionné ce principe et ont sauvegardé ainsi l'autonomie provinciale contre l'empiétement du Parlement central (1).

L'Acte de 1867 réserve aux seules provinces la liberté de légiférer en matière de propriété, de droits civils (92), d'éducation (93) et sur tous sujets "d'une nature purement privée dans la province" (92). Le Parlement fédéral s'occupe des questions et des institutions d'intérêt général, susceptibles d'avoir une répercussion dans tout le

(1) V. notamment *A.G. for Ontario v. Att. G. for Canada*, 1912 A.C. p. 343 — *Lawson's Case*, 1931 R.C. Supérieure, p. 366 — *Parsons Case*, 7 A.C. p. 96.

pays. Notamment, il peut exclusivement réglementer le commerce interprovincial ou les relations du Canada, politiques ou autres, avec les nations étrangères.

À la lumière de ce qui précède, il est évident qu'Ottawa n'a pas actuellement compétence pour organiser les professions. Celles-ci reposent sur le principe d'association. Par ailleurs, la corporation, comme nous le verrons, doit constamment intervenir pour restreindre ou protéger les droits civils de ses membres. Toutes questions du ressort des provinces.

Au surplus, remettre au pouvoir fédéral le soin d'établir l'organisation corporative équivaldrait, pour le Québec, à renoncer à son système juridique français, à consentir à voir sa vie économique et sociale régie selon la conception de la majorité des habitants du Dominion, qui sont anglo-protestants. Ce serait, en somme, pour nous, accepter l'Union législative que nous avons si ardemment combattue de 1840 à 1866.

Donc la province de Québec doit elle-même prendre l'initiative de réformer son régime social. Le peut-elle? Est-il possible de constituer la corporation sur le plan provincial? Cela dépend de l'espèce d'institution que l'on désire implanter chez nous. La Constitution, croyons-nous, ne permet pas à une province d'instaurer un Etat corporatif, une dictature (1). Mais il ne s'agit pas, ici, de ce corporatisme-là. Nous voulons une profession bien assise, au sein de laquelle collaborent tous les intéressés, patrons et ouvriers, surveillée, mais non dominée par un homme ou un parti. Cette profession, Québec a la faculté

(1) V. Re: Gray, 57 R.C. Suprême, 176.

de la créer et de la pourvoir d'une structure et de moyens d'action indispensables à la réalisation de sa fin.

Il lui est loisible de réunir en une corporation toutes les personnes se livrant à un même métier. Rien ne l'empêche de constituer des conseils ou comités paritaires, soit locaux, soit régionaux, soit provinciaux, détenteurs de l'autorité corporative. Puisque aussi bien il s'agit là d'organismes privés, n'opérant que dans les limites du territoire de la province, au sens du paragraphe 15 de l'article 92 de l'Acte constitutionnel (1).

Pour établir l'harmonie entre ses membres, pour concilier les droits de chacun, pour leur permettre de se perfectionner sans cesse, pour faire prévaloir le bien commun, en un mot, la corporation a besoin de certains pouvoirs, ceux-là mêmes que nous avons définis précédemment. Le Parlement provincial est-il en mesure de les lui accorder? Examinons plutôt chacun d'eux.

A. POUVOIR REGLEMENTAIRE. L'ajustement des hommes de profession entre eux, que doit effectuer la corporation, se fait au moyen de lois. Ainsi le Conseil central et les conseils locaux des Barreaux québécois adoptent des règlements "en toute matière d'intérêt général pour la corporation et ses membres" (2). En fait, le conseil provincial a décrété un bon nombre de règles se rapportant à l'admission des étudiants à l'étude ou à l'exercice du droit, aux relations entre avocats et clients.

Il n'y a qu'à adapter ces principes généraux aux autres professions. Lorsqu'il s'agit d'une corporation compre-

(1) Cause citée de *Hodge v. Rex*, 9 A.C. 13.

(2) Art. 9c de la Loi du Barreau.

nant patrons et ouvriers, deux aspects retiennent l'attention: le social et l'économique. Le premier se réfère aux conditions de travail des salariés. L'autre vise spécialement les conditions financières et techniques de la production. L'autorité corporative, si elle veut être réaliste, devra tenir compte de ces deux points de vue.

a) *Réglementation du travail*. L'un des conseils corporatifs — le conseil provincial probablement — réglera l'hygiène dans les usines et les ateliers, l'âge auquel les jeunes gens pourront commencer à travailler, l'emploi des femmes et des jeunes filles à la manufacture. Ce pouvoir législatif, qu'a exercé, jusqu'ici, le parlement provincial (1), il lui appartient, en vertu de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord (2).

Sous réserve de l'approbation du conseil provincial et du contrôle de l'Etat, les conseils régionaux détermineront les clauses du louage de services, établiront des contrats-types de travail qu'employeurs et employés devront souscrire. Ils y préciseront les avis obligatoires de congé, les heures de peine, les jours de repos, la rémunération surtout. Il leur reviendra enfin de prévoir les conditions de compétence des membres de la corporation et de promulguer un code de morale professionnelle.

Nul ne peut plus nier, après les jugements récents de la Cour suprême et du Conseil privé, que ces matières relèvent de la compétence des provinces. Les lois sociales votées, en 1935, par le Parlement fédéral, relatives aux salaires minima des ouvriers (3), au repos hebdomadaire

(1) S.R.Q. 1925, ch. 182, 186.

(2) *Bolland v. Dugal*, 15 R.L. 266.

(3) 25-26 Geo. V, ch. 44.

dans les établissements industriels (1), à la limitation des heures de travail (2), ont été déclarées inconstitutionnelles (3).

b) *Réglementation de la production.* Le libéralisme économique, en favorisant une concurrence effrénée, provoque les crises de surproduction, préjudiciables à tout le monde. La passion des profits rapides pousse les industriels à gaver les consommateurs. Par le jeu du crédit et de la publicité, ils réussissent à encombrer les marchés. Afin de vendre toujours davantage, ils diminuent la qualité de leurs produits pour qu'on les remplace plus vite, sans, bien souvent, diminuer pour autant le prix de vente. Malgré toutes ces méthodes, les producteurs ne parviennent pas à faire que les usagers achètent plus de paletots ou de robes qu'ils ne peuvent en porter ou manger plus qu'à leur faim. Alors on s'affole. Pression sur les gouvernements pour qu'ils élèvent les droits de douane ou pour qu'ils limitent la production! Mais l'action des Etats retarde quelquefois ou elle n'engendre pas les résultats escomptés. Les industriels préfèrent fonder, en pareil cas, des associations destinées à empêcher les mauvaises conséquences d'une concurrence ruineuse. Par des cartels, ils se partagent les marchés, fixent les prix, restreignent la fabrication des marchandises. Mais ces conventions ne tiennent pas toujours devant l'appât du gain. On les sabote en cachette et tout est à recommencer. A bout de ressources, les plus audacieux jouent le tout pour le tout. Ils tentent l'accaparement. Ils raflent tous

(1) 25-26 Geo. V, ch. 63.

(2) 25-26 Geo. V, ch. 63.

(3) R.C. Suprême 1936, pp. 461 sq.

les établissements en mettant l'argent qu'il faut, même des sommes énormes; il s'agit de vivre ou de mourir. Le monopole surgit; la dictature économique s'installe confortablement. Ouvriers et consommateurs n'ont qu'à se bien garer. Voilà comment une profession inorganisée aboutit à la constitution du trust moderne.

La corporation peut éviter ce malheur beaucoup mieux et plus facilement que les gouvernements. Ceux-ci dirigent l'économie, toujours maladroitement, du reste; celle-là l'organise. La réglementation de la production a trois objets principaux: le volume, la qualité et le prix des marchandises.

La corporation doit tendre à adapter, autant que possible, la production à la consommation, ralentir la première en certains cas, l'activer d'autres fois. Tâche immense, avouons-le tout de suite. Mais les solutions faciles sont rarement les bonnes. Si l'on veut mater la crise actuelle et prévenir d'autres semblables, il faut s'attaquer à l'une des causes du mal: l'anarchie économique. Seule la corporation est de taille à le faire. Le Parlement de Québec a-t-il le droit de lui en confier la mission?

Les articles 92 et 109 de la Constitution accordent aux provinces le contrôle des ressources naturelles situées sur leur territoire. La conséquence pratique tombe sous le sens: les autorités provinciales possèdent la faculté incontestée de subordonner l'exploitation de ces richesses, à telles conditions qu'elles jugent opportunes.

De plus, le paragraphe 15 précité de l'article 92 donne juridiction exclusive aux provinces "en toutes matières d'une nature purement locale ou privée". Inter-

prêtant cette disposition, la Cour suprême et le Conseil privé ont décidé que la "Loi sur l'organisation du marché des produits naturels" (1) excédait la juridiction du Parlement fédéral. Cette mesure prévoyait la création d'offices, aptes à réglementer le commerce international, interprovincial et simplement provincial. M. le juge Duff, dont le Conseil privé a suivi l'avis, a jugé que "the regulation of individual trades or trades in individual commodities in this sweeping factum, is not competent to the Parliament of Canada and such a scheme of regulation is not practicable in view of the distribution of legislative powers enacted by the Constitution Act, without the cooperation of the provincial legislatures to quote from the judgement of the Judicial Committee in the Board of Commerce Case" (2).

Ces décisions et d'autres encore (3) nous autorisent donc à affirmer que la profession instituée par Québec, avec pouvoirs à cet effet, aurait la faculté de régir les opérations industrielles et commerciales, dans la province, de façon à sauvegarder les intérêts des producteurs, des ouvriers et des consommateurs.

Les mêmes motifs et les mêmes jugements nous permettent de reconnaître à la corporation provinciale dûment habilitée la faculté de spécifier la qualité et la va-

(1) 24-25 Geo. V, ch. 57, tel que modifié par 25-26 Geo. V, ch. 64.

(2) 1922 — 1 A.C., p. 201.

(3) Parson's case, 7 A.C. 396 — A.G. of Ontario v. A.G. of Canada, 1912 A.C. 343 — Hodge v. Rex, 9 A.C. 117 — Lawsons Case, 1931 R.C. Suprême, 1931, 366-Montreal Street Ry., 1912 A.C. 33.

leur des produits fabriqués et vendus dans la province (1) et de fixer leur prix (2).

B. POUVOIR DISCIPLINAIRE. La corporation, pour gérer efficacement le bien commun de la profession, doit imposer ses décisions à ceux qu'elle groupe. Il faut à ses lois des sanctions, que les violateurs de ses règlements soient punis. De par l'article 92, paragraphe 14, la province peut infliger "des punitions par voie d'amende, pénalité ou emprisonnement, dans le but de faire exécuter toute loi de la province décrétée au sujet des matières tombant dans aucune des catégories de sujets énumérées dans cette section." Ce pouvoir, elle est libre de le déléguer aux professions organisées (3). Elle l'a déjà fait. Ainsi le Barreau possède le droit de "prononcer, suivant la gravité des cas, la censure, la réprimande, la suspension ou même l'expulsion définitive contre tout membre coupable d'avoir dérogé à l'honneur professionnel ou d'avoir enfreint les règlements" (4).

C. POUVOIR ARBITRAL. Si les membres de la corporation, patrons et ouvriers, ne peuvent s'entendre pour arrêter les conditions d'un contrat de travail, qu'arrivera-t-il? Nous savons ce qui se passe dans les pays que le libéralisme économique a ravagés. Une oligarchie accapareuse s'y est installée qui estime le travailleur comme une marchandise sur laquelle il est légitime de prélever un bénéfice, aussi considérable que possible.

(1) V. The Natural Products Marketing Act, R.C. Supreme 1936, pp. 421 sq.

(2) Board of Commerce, 1922 — I A.C. p. 191.

(3) V. Hodge v. R., 9 A.C. p. 13.

(4) Loi du Barreau, art. 27.

L'ouvrier souffre de cette égoïste incompréhension du patron. De là à se mettre en état de défense, il n'y a qu'un pas. L'employeur devient l'adversaire que l'on supporte, parce que l'on ne peut pas faire autrement. Survienne la moindre friction entre les deux! La guerre se déclare: c'est la grève, le *lockout* et leur triste cortège.

Le régime corporatif cherche, lui, à instaurer la collaboration pacifique des classes. Dans les conseils paritaires, hommes de direction et hommes d'exécution se rencontrent, discutent des problèmes communs, apprennent à se mieux connaître et à comprendre plus justement leurs exigences respectives.

À tout événement, un conflit peut naître. Comment le terminera-t-on? Sûrement pas par la violence, physique ou morale. Pie XI nous le dit dans l'Encyclique *Quadragesimo Anno*: "Grève et *lockout* sont interdits; si les parties ne peuvent s'entendre, c'est l'autorité qui intervient." En cas de différends entre ses membres, la corporation doit donc exercer un pouvoir arbitral, si elle veut véritablement atteindre à sa fin.

Or, l'arbitrage est un droit qui tombe, en principe, sous le coup de l'article 92 de l'Acte de 1867. Ainsi l'a décidé le Conseil privé dans une cause célèbre (1), en déclarant *ultra vires* la Loi Lemieux de 1907. Cette mesure, entre autres choses, défendait la grève et le *lockout* pendant qu'un Office de conciliation cherchait à mettre fin à un litige. Les lords ont trouvé que "the Act was not within the competence of the Parliament of Canada

(1) Toronto Electric Consumers v. Snyders, 1925 A.C. p. 396.

under the British North America Act 1867. It clearly was in relation to property and civil rights in the provinces, a subject reserved to the Provincial Legislatures by s. 92 sub. s. 13, and was not within any of the powers of the Dominion Legislature specifically set out in s. 91."

D. POUVOIR ADMINISTRATIF. Il importe enfin que la corporation dispose d'un pouvoir administratif: liberté d'avoir des biens, de les gérer, de prélever des revenus afin de mettre sur pied les services "nécessaires à la profession".

Où prendra-t-elle ses ressources? Elle exigera de ses adhérents des impôts qu'elle proportionnera à leurs moyens: les ouvriers paieront une cotisation fixe; les patrons verseront une part de leurs bénéfices. Il s'agit là de taxes directes, prévues par l'article 92 de la Constitution et susceptibles d'être perçues par l'autorité provinciale. Cette dernière peut céder à un corps public la faculté de les exiger à sa place (2).

Grâce à ces revenus, la profession rendra à ses membres les services qu'aujourd'hui ils demandent à l'Etat, qui n'en peut mais. Services que l'on a groupés sous deux rubriques: "Dans l'ordre social: le placement de la main-d'oeuvre, l'apprentissage et l'instruction professionnelle, les assurances sociales, les caisses de secours en cas de chômage, les oeuvres d'hygiène, d'assistance et de prévoyance en faveur des salariés et de leur famille. Dans l'ordre économique: des services de renseignements juridiques et

(2) Lower Mainland v. Crystal Dairy, 1933 A.C. p. 168 — Workmen's Compensation Board v. C.P.R., 1920 A.C. 184.

commerciaux, des services de statistiques, des laboratoires de recherches industrielles, des coopératives d'achat ou de vente en commun, des assurances mutuelles contre les risques de la profession" (1). Sujets qui, suivant les récentes décisions de la Cour suprême et du Conseil privé, ressortissent aux provinces (2).

III

Nous croyons avoir démontré que la corporation, constituée en vertu d'une loi du Parlement de Québec, pourrait jouir des attributions essentielles à toute institution de ce genre.

Est-ce à dire qu'elle fonctionnera sans anicroche? Bien naïf qui pourrait l'affirmer. Dans l'ordre juridique, le pouvoir du fédéral de régler les relations commerciales interprovinciales, son droit de conclure des traités de commerce avec les pays étrangers, d'imposer des droits de douane, gêneront parfois la liberté d'action des conseils corporatifs. Inconvénient sans doute, mais non obstacle. La profession, en réglementant, par exemple, le prix des marchandises, n'aura qu'à se rappeler cette intervention possible de l'autorité centrale.

Là n'est pas la difficulté. Elle réside ailleurs. La pierre d'achoppement de l'organisation corporative provinciale, pour nous, c'est la compagnie à fonds social fédérale. A l'heure actuelle, la société par actions peut être créée par le lieutenant-gouverneur ou le secrétaire d'Etat.

(1) *Organisation corporative*; compte rendu de la semaine sociale d'Angers.

(2) The Employment Insurance Act, R.C. Suprême, 1936, p. 429 sq.

Sauf rares exceptions, à toutes fins pratiques, le pouvoir fédéral a la liberté d'appeler à l'existence toutes les compagnies qui se destinent à transiger dans la province de Québec. D'après la jurisprudence tant des tribunaux canadiens que du Conseil privé, il peut leur accorder telle aptitude juridique qu'il juge à propos. Même si la capacité qu'il leur concède contrarie les dispositions de notre législation civile française. Une province n'a pas la faculté d'entraver l'exercice des droits d'une compagnie fédérale, par exemple, d'exiger comme condition préalable de la poursuite de ses opérations, l'obtention d'un permis. (1)

Or, c'est un fait, qu'il faut sans doute déplorer, mais un fait évident que le commerce et l'industrie, ici, comme ailleurs, en Amérique du Nord, deviennent de plus en plus impersonnels. Les principaux producteurs, les plus importants négociants sont des sociétés anonymes.

Le travail de la corporation se trouvera, par conséquent, plus ou moins entravé. Aussi bien croyons-nous que la province de Québec devrait solliciter la modification de la Constitution sur ce point. Pourquoi n'obtiendrions-nous pas une limitation de la faculté du Parlement fédéral de légiférer en matière de compagnies par actions? Qu'il crée pareilles sociétés et précise leurs droits corporatifs (c'est-à-dire comment elles seront organisées et administrées), nous n'y avons pas d'objection. Mais que là se borne son action. Les provinces resteraient ensuite libres de déterminer leurs pouvoirs, leur capacité et les conditions auxquelles elles pourraient les

(1) John Derre Plow Co. v. Wharton, 1915 A.C. 341.

exercer. Il s'agit de droits civils qui compètent encore une fois aux Législatures provinciales.

Et c'est tout. Nous n'exigeons rien d'autre. Avec cette réforme d'importance, l'organisation corporative, établie chez nous, accomplirait son oeuvre de rénovation sociale. Elle encadrerait notre population aujourd'hui désaxée, dissociée. Elle faciliterait "l'entr'aide de la justice et de la charité" (1).

Maximilien CARON

Au lecteur

Voulez-vous rendre un gros service à l'ACTION NATIONALE? Il vous en coûtera peu, et cela nous évitera des démarches onéreuses.

Regardez sur la bande d'adresse qui enveloppait votre revue. A côté de votre nom, vous remarquerez une date: par exemple, septembre 38, janvier 39; cela signifie que vous êtes en règle avec la revue jusqu'à la date indiquée.

Mais si vous lisez, par exemple, janvier 38, septembre 37, c'est que le jour de l'échéance est arrivé, et même dépassé.

Dans ce cas, auriez-vous l'obligeance de nous adresser *immédiatement* votre chèque ou votre mandat? Immédiatement, sans quoi vous risquez d'être pris par d'autres préoccupations et de nous oublier...

Nous comptons sur votre diligence.

(1) *Divini Redemptoris.*

CHRONIQUES

Dans la cité

Défense de l'autonomie provinciale: un bilan

Nous réapprenons en ce moment une vérité bien humaine et spécifiquement française: devant un péril commun, des compatriotes qui se déchiraient entre eux se sentent redevenus solidaires et, à mesure que le danger grandit, l'unanimité se forge. Front précaire, souvent illusoire; et souvent des politiciens utilisent cette arme avec des intentions partisans. C'est pourquoi il importe, plus que jamais, de suivre l'affaire de près.

Mercredi le 26 janvier, M. Duplessis prononçait un ferme discours — dans la meilleure tradition de M. Taschereau — où il a déclaré notamment: "Ceux qui prétendent que la constitution, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, peut être modifiée avec le consentement de la majorité des provinces ne savent pas ce qu'ils disent." On ne saurait imaginer une *violation de contrat plus impudente*. "La Confédération a consacré le principe de l'autonomie provinciale, parce que chacune des provinces possédait sa mentalité propre. *Nous voulons bien collaborer avec les autres provinces, mais nous entendons faire respecter notre autonomie. Nous voulons être maîtres chez nous.*" On pourrait se demander si la politique "intérieure" de M. Duplessis correspond exactement à cette formule, mais là n'est point la question

pour le moment. M. Duplessis poursuit — et c'est presque mot pour mot la conclusion de notre manifeste: "On parle du coût de l'administration et on prétend que la centralisation aurait pour effet de le diminuer. Ce n'est là qu'une question d'argent et *les questions d'argent, tout importantes qu'elles soient, ne doivent pas prendre le pas sur les questions qui tiennent à l'âme même de la nation.*" En conclusion: "Je crois qu'il est du devoir de tout citoyen canadien de se rendre compte aujourd'hui de l'importance vitale de ce problème. On ne saurait obtenir l'unité et *on n'obtiendra jamais l'unité si on cherche à nous l'imposer par la force.*"

M. Duplessis, en s'exprimant ainsi, obéissait aux motifs que l'on voudra, mais il incarnait la réaction du Québec devant la menace centralisatrice d'Ottawa. Et M. Hepburn s'est à peu près solidarisé avec lui pour ce qui regarde l'assurance-chômage.

Ce qui est plus significatif encore — il y a un mérite immense, pour un membre en vue de l'opposition, à approuver la conduite du ministère — c'est la déclaration du docteur Philippe Hamel en Chambre, le 9 février dernier: "Il faut nécessairement la collaboration entre les provinces pour établir une assurance-chômage par tout le Dominion; toutefois, j'approuve entièrement le premier ministre de ne pas céder *la moindre parcelle* des droits et des privilèges qui nous appartiennent... Chaque lambeau arraché à notre autonomie restera à jamais perdu pour nous. Soyons en garde contre toute tentative de centralisation sous le couvert de nécessités économiques. *N'oublions pas les nécessités ethniques et culturelles. Elles valent plus que les piastres.*" Enfin,

M. Godbout affirmait en substance, pendant la campagne de Bagot, qu'il ne permettrait point que l'on touche "à un iota" de l'autonomie provinciale.

Le compte y est: pour une fois, le Québec politique a parlé franc.

Dans les milieux indépendants, même réaction, en plus désintéressé. Le 4 février, en même temps qu'une lyrique profession de foi en l'autonomie provinciale prononcée en Chambre par M. Duplessis, les journaux publiaient notre manifeste *Aux Canadiens français de la province de Québec* (1). Plusieurs quotidiens et hebdomadaires y donnaient leur adhésion immédiate, d'autres le commentaient favorablement...

Le *Soleil* de Québec ayant écrit: "...le gouvernement libéral a courtoisement invité les législatures provinciales à coopérer avec lui à la préparation d'une loi d'assurance-chômage... On a donc été injuste, indiscret et impolitique, en certains milieux, lorsqu'on a faussement représenté cette initiative comme une intrusion fédéraliste dans un domaine réservé aux provinces", il s'est produit un phénomène curieux. C'est le *Chronicle-Telegraph*, journal anglais de Québec, qui prend à partie le *Soleil*, coupable d'avoir loué l'honorable Ernest Lapointe, lequel "trahit l'autonomie de cette province". Dans tout ce que M. Lapointe a dit au parlement, continue le *Chronicle-Telegraph*, "nous cherchons en vain la moindre allusion à la minorité" française du Canada "ou à la nécessité de

(1) Il nous reste quelques centaines d'exemplaires de ce manifeste, bon instrument de propagande, nous le rappelons à nos amis. En vente aux bureaux de la revue: 15 sous la douzaine, \$1.00 le cent.

sauvegarder effectivement la langue, la religion, les lois et les coutumes du Canada français... Si Québec est satisfait de ce genre de représentation, c'est son affaire!" Le *Star* et la *Gazette* de Montréal — instruments, nous assure-t-on, du *Big Business*, qui ne veut pas de l'assurance-chômage — avaient déjà rappelé à M. King qu'il y aurait quelque danger à "procéder" en dépit des provinces en général et du Québec en particulier.

Bien entendu, la presse indépendante a défendu le point de vue autonomiste, quoique avec une certaine mollesse. Signalons enfin pour mémoire une solide conférence de Me Philippe Ferland à la *Province*, une autre d'André Laurendeau à Notre-Dame-des-Neiges, et surtout l'assemblée populaire tenue par la *Légion nationale* au marché Saint-Jacques; les discours furent radiodiffusés, ce qui n'empêcha point quelque deux mille personnes d'y assister et d'y applaudir les orateurs nationalistes.

Il fallait que tout ceci s'exprimât à Ottawa. M. J.-N. Francoeur, nouveau député de Lotbinière, y est allé en douce (sauf quand il s'agissait de dénoncer les autonomistes), mais il n'en a pas moins affirmé: "Nous n'obtiendrons l'unité canadienne [est-ce un aveu? cette unité n'existerait donc point encore?] que si nous respectons la constitution qui nous régit. A mon avis, il faut être prudent avant de toucher à l'Acte de la Confédération." C'est maigre, mais on nous affirme que cette prudente mise en garde n'a point soulevé l'enthousiasme ministériel.

Que résultera-t-il de tout ceci? Sans doute M. King confiera-t-il aux ouvriers: "Nous voulions vous accorder l'assurance-chômage, mais devant l'attitude de certaines

provinces, nous avons dû capituler", et la question rebondira sur le terrain électoral.

Edmond LEMIEUX

Du bill Cahan à l'élection de Bagot

Conseil Privé

Les grands problèmes canadiens se ramènent à trois : tendance de plus en plus manifeste à la centralisation, administrative d'abord, politique ensuite, d'où réveil de l'autonomie provinciale, québécoise surtout; accroissement des crédits militaires, qui témoignent éloquemment de notre sujétion au cabinet britannique; guerre des tarifs, qui oppose l'Ouest agricole à l'Est industriel, d'autant plus âprement que les difficultés économiques éclaireront d'un jour pénible l'hérésie géographique de l'Etat canadien. Toute question un tantinet controversée se rattache inmanquablement à l'un de ces trois aspects du rocher de Sisyphe.

On en a un exemple significatif dans la tentative de M. C.-H. Cahan pour abolir les appels au comité judiciaire du Conseil privé. Ce projet de loi fort intéressant vise à la reconnaissance, dans un domaine donné, du statut de Westminster.

En matière de droit criminel, la question ne se pose plus (1). L'autorité définitive, c'est la Cour suprême du

(1) "Nonobstant toute prérogative royale, ou toute disposition de la *Loi d'interprétation* ou de la *Loi de la Cour Suprême*, nul appel ne peut être interjeté, dans une cause criminelle, de quelque jugement ou ordonnance d'une cour du Canada à une cour d'appel ou à une autorité qui, dans le Royaume-Uni, peut connaître des appels ou des pétitions à Sa Majesté en conseil". (S.R.C. 1927, c. 146, a. 1024, remplacé en 1932-33 par c. 53, a. 17).

Canada; encore sa juridiction est-elle limitée à des cas particuliers. Le plus souvent, c'est la Cour du banc du roi qui décide en dernier ressort. Il n'en va pas ainsi en matière civile. Nous continuons, comme toute colonie en tutelle, de soumettre nos litiges à un tribunal impérial. Il y a là un anachronisme à faire disparaître.

Nos meilleurs juristes, l'ex-juge P.-B. Mignault en tête, réclament depuis longtemps cette législation. Nous croyons savoir que M. Lapointe, ministre de la Justice, partage cette opinion. Il devrait être facile au gouvernement, dans les circonstances, de régulariser la situation. Même si l'initiative origine des banquettes de l'opposition...

Les Canadiens français seront-ils mieux protégés de cette façon? C'est à voir. Chose assurée, nous ne pouvons rien y perdre. Il sera instructif, l'un de ces jours, de faire une revue de la jurisprudence du Conseil privé pour ce qui a trait aux diverses questions décidées où nous étions engagés personnellement. Nous y acquerrons une vue plus nette. D'ici là, le bill Cahan sera peut-être devenu loi.

Fonctionnarisme fédéral

Le député de Québec-Montmorency aux Communes, M. Wilfrid Lacroix, veut mettre de l'ordre dans la maison. Il soutient que les employés de l'Etat doivent comprendre et parler convenablement la langue des habitants de la région où ils exercent leurs fonctions. C'est le bon sens même. Il est donc étonnant que ce projet de loi n'ait pas soulevé un tolle. On s'est contenté de le référer à une commission parlementaire à créer incessamment! Est-ce

une sépulture? Ne chicanons pas: le principe est admis. C'est déjà beaucoup.

Il s'agit qu'à l'avenir un fonctionnaire ne puisse pas occuper une situation permanente ou temporaire dans une province, s'il ne possède pas la langue de la population. C'est reconnaître le bien-fondé des revendications prolongées de notre presse indépendante. Nous pourrions peut-être gagner quelques places; ce qui vaut mieux, nous aurons la satisfaction de traiter avec nos compatriotes.

Ce n'est pas une faveur qu'on nous accorde. L'affirmation d'un droit strict, sans plus. Il ne devrait même pas être nécessaire de soulever le point, après soixante-dix ans de régime fédératif.

Les idées justes font leur chemin, tout comme les autres. A certains signes, on découvre, chez nos députés, le désir intermittent de servir leur nationalité. Peut-être ne le font-ils que pour assurer l'unité nationale, comme ils disent. Peu importe; leurs attitudes fermes, inspirées de la conscience de leurs obligations, sont assez rares pour qu'il vaille la peine de les souligner. Il ne sera pas dit que nous perdons sur tous les tableaux. Nous aurions tort de négliger nos gains, même partiels.

Un drapeau

Il me paraît très symbolique qu'il n'existe pas de drapeau canadien. Un drapeau, c'est une foi concrétisée dans un mode héraldique, c'est l'expression d'aspirations communes, d'un vouloir-vivre collectif. Et alors, pourquoi aurions-nous un drapeau? Que représenterait-il au juste? Un seul serait adéquat: un tissu déchiré, raccommodé de gros fil blanc. Le respect à la vérité serait sauf.

Au point de vue international, la situation devient assez cocasse. Il faut tout de même nous représenter d'une façon particulière. A la suite d'un décret ministériel, on utilise l'enseigne rouge décorée de l'écusson canadien. Ce drapeau *de facto*, on le retrouve sur nos navires marchands, au-dessus de nos légations de Londres, Paris, Washington et Tokio. C'est lui qui nous représente aux Jeux Olympiques, à Amsterdam comme à Los Angeles, ou à la jamborée internationale des Scouts en Angleterre (1929).

Tout ceci, c'est du provisoire. Il nous faudra, un jour ou l'autre, nous décider à arborer un emblème qui reflète exactement la mentalité du peuple canadien. Ce ne sera pas facile. On en a parlé aux Communes récemment. Les esprits sont gagnés au projet. Il reste de l'accomplir avec tact, dans un minimum de discussions acrimonieuses.

Quelques-uns voudraient qu'on y insérât l'*Union Jack*. C'est inacceptable. Nous ne voulons pas d'un drapeau hybride, fait de compromis. Qu'il soit canadien, totalement, ou qu'il ne soit pas.

Pour nous, Canadiens français, nous conservons notre attachement au drapeau national: croix blanche sur fond azur et fleurs de lys. Ce qui ne nous empêche pas d'adopter un autre emblème pour la Puissance du Canada, — cette réalité illusoire...

La leçon de Bagot

Les libéraux provinciaux ont mordu la poussière dans Bagot. On anticipait une lutte serrée; le résultat s'avère un triomphe pour le gouvernement.

Les vaincus invoquent les circonstances atténuantes: un parti au pouvoir perd rarement une élection complé-

mentaire, affirment-ils. Et c'est très juste. En démocratie, une circonscription électorale qui s'affirme contre le gouvernement se voit frustrée de toutes ses faveurs. Dans une province comme la nôtre, où les différentes classes de la population se fient de plus en plus à l'Etat pour subsister jusqu'à la saison nouvelle, les électeurs ne sont pas prêts à s'aliéner les largesses du trésor commun.

Pour notre part, le résultat nous satisfait. La défaite du candidat ministériel aurait paru comme une absolution des méfaits du régime libéral. Ces hommes, qui n'ont rien appris même s'ils essaient d'oublier, se seraient crus capables de berner à nouveau leurs compatriotes. Cette nouvelle preuve de leur discrédit leur servira peut-être de leçon, à supposer qu'ils puissent s'amender.

Le programme des libéraux, ou ce qu'ils baptisent de ce nom, leurs cadres, leurs vedettes, tout cela est terriblement vermoulu. Cela ne correspond plus à aucune réalité. M. Godbout, c'est un brave type qui s'y connaît dans les engrais et les semailles; ce n'est pas un chef. Un député convenable, pas davantage. Au vrai, existe-t-il, au sein du parti libéral une seule personnalité au-dessus de la moyenne? Je cherche et ne trouve point.

A noter également, en marge de l'élection de Bagot, l'écoeuvante campagne de presse menée par le *Canada*. A le lire, on en avait la nausée. Cette formule méprisante de la démagogie politicienne est la honte du journalisme canadien-français. Un pareil manque de respect pour les lecteurs n'a pas peu contribué à l'échec. La discussion des faits, même passionnée, même partisane, fort bien; mais pourquoi un échafaudage puénil de pseudo-scandales qui masque si maladroitement la vacuité des arguments?

Roger DUHAMEL

Vie de l'esprit

La recherche scientifique chez les nôtres

Il y a longtemps qu'on exprime des doléances sur l'infériorité des Canadiens français dans le domaine des sciences. On se souvient d'une enquête de Jacques Rousseau (dont on a d'ailleurs entendu les échos dans un livre d'Hermas Bastien). (1) M. Rousseau constatait alors avec une grande justesse que les services scientifiques officiels comptaient un nombre dérisoire de Canadiens français. En certains milieux on avait vite trouvé la cause de cette lacune: l'ostracisme. On avait raison, et on avait tort. Nombre de positions offertes par le fédéral, révélait en effet l'enquête, ne pouvaient être décemment occupées par les gradués des universités canadiennes-françaises, notamment celles qui demandaient de l'aspirant une initiation à la recherche scientifique. En plusieurs occasions, dans notre province, on avait dû faire appel aux hommes de science anglais, après avoir en vain cherché la compétence parmi les nôtres.

Quelques années ont passé; nos sciences, hier encore naissantes, ont progressé. A l'heure présente, on assiste chez nous à l'éveil de la recherche scientifique. Hier on aurait difficilement trouvé parmi les diplômés de nos universités un maître ou un docteur ès sciences. A peine ces termes étaient-ils connus. Aujourd'hui, chaque collation des grades universitaires couronne de jeunes hommes

(1) Hermas Bastien — Défense de l'intelligence, 1932.

de science qui quittent les laboratoires après une ou deux années de recherches; le gouvernement fédéral accorde, par son Conseil national des recherches, des bourses aux jeunes de Montréal et de Laval qui désirent pousser leurs investigations scientifiques; les finissants de nos collèges se dirigent de plus en plus nombreux vers les carrières du commerce, de l'industrie et des sciences pures; l'Ecole de Chimie de Laval devient une Faculté des sciences, et on fonde à Québec une Ecole des Mines. Tous ces faits révèlent de la part de la génération actuelle un véritable éveil aux données du concret.

On se rend compte enfin que la connaissance du réel, c'est dans le réel qu'il la faut cueillir; on semble avoir compris que les livres sont impuissants à donner la science vraie, celle qui permet d'agir, et pas seulement d'expliquer. Un souffle nouveau anime la jeunesse. L'atmosphère où elle vit lui ouvre les yeux sur ses insuffisances. Elle nourrit l'ambition de contribuer un jour à l'exploitation des ressources naturelles qui jusqu'ici nous ont échappé. Un savoir profond s'appuie sur l'observation des réalités.

La nécessité de la recherche scientifique acceptée d'emblée par certains, tolérée par d'autres, n'est pas reconnue par tous. Quelques-uns croient encore, surtout chez ceux qui ont mission d'enseigner, qu'on devient chimiste en se bourrant le crâne de formules, qu'on sait sa botanique quand on possède un manuel, qu'on domine les mathématiques quand on est bachelier. C'est retourner au temps de la physique d'Aristote, demander aux choses de venir à nous, estimer que faire oeuvre scientifique, cela consiste à répéter les résultats obtenus par les autres.

Rappelons ici une phrase de M. Bouasse, le professeur de Toulouse: "Il faut éduquer le public, lui dire que la science se construit pierre par pierre comme une maison, que les génies sont un phénomène de plus en plus rare, que les progrès s'achètent par de longs efforts."

C'est dans les laboratoires que la science s'acquiert, patiemment, comme l'expérience de la vie. Du point de vue pratique autant que culturel, la main doit apprendre comme la tête. Les sciences de la nature, appliquées ou pures, sont toujours des sciences du concret. Il n'est point de voie royale; il faut aller aux faits pour les observer, et leur arracher le secret de leurs lois. La recherche, même désintéressée, a toujours l'avantage d'éduquer celui qui s'y adonne. Elle confère à son esprit le tour scientifique. Elle lui enseigne à penser en fonction du réel, à juger sainement des choses en n'admettant jamais d'à peu près, et en accordant aux faits la valeur de preuves ultimes.

L'oeuvre des Cercles de Jeunes naturalistes fait sa large part dans cette orientation de l'esprit des jeunes vers l'objectivité. Ceux-ci apprennent, dès leur bas âge, beaucoup mieux que leurs aînés, qu'ils ont des yeux pour regarder et pour voir, des oreilles pour entendre et une intelligence pour conquérir cette nature qui leur est déjà familière; ils apprennent surtout à être *curieux*, condition indispensable de toute science, selon les mots de Kipling:

I keep six honest serving men

(They taught me all I knew).

Their names are What and Why and When

And How and Where and Who.

C'est le réel qui nous a manqué jusqu'ici; les moyens de l'atteindre nous font défaut depuis toujours. Tout ce qui nous y mène est un instrument utile.

Une association dont les progrès nous doivent rendre fiers et qui témoigne de l'intensité de notre activité scientifique nouvelle, c'est l'Acfas. Elle stimule les ambitions de ceux qui estiment que savoir pour savoir est un but noble et digne d'être poursuivi. Les communications qui se lisent chaque année à ses congrès augmentent en nombre et en qualité; à celui de 1937, on a pu remarquer plusieurs travaux sur la psychologie expérimentale, une discipline toute nouvelle chez nous.

Si les sciences ont fait quelque progrès chez les jeunes, n'est-ce pas un heureux effet des timides efforts qu'osent nos collègues classiques pour moderniser leur enseignement? Il suffit parfois de mettre le nez dans un laboratoire pour se découvrir la vocation d'homme de science, il suffit encore de trouver sur sa route un vrai professeur de mathématiques pour comprendre la beauté de la logique rigoureuse et toute la puissance des sciences quantitatives. Le véritable humanisme ne saurait se passer des sciences, et c'est un signe des temps nouveaux qu'homme cultivé et homme de science ne soient plus des termes qui s'opposent. Une "teste bien faïcte" n'est pas une tête qui s'adonne exclusivement aux arts et aux lettres, c'est une tête qui veut la poursuite du vrai, quelles que soient les difficultés du chemin. Celui qui risque quelques pas dans cette voie malaisée au premier abord s'aperçoit ensuite qu'il s'achemine vers la clarté de la pensée, vers la lumière. Des sentiers croisent la route, qui

mènent aux réalisations pratiques, à l'action sur la nature et sur ses semblables.

On parle parfois de la poésie des sciences, on parle même de la poésie des mathématiques. Sont poètes ceux qui poursuivent et sentent les grandes vérités et qui les expriment par une oeuvre personnelle. Qui le fut plus que Pasteur, par exemple? Poète, même en ce sens, on ne l'est jamais trop.

Abel GAUTHIER

D'un petit problème...

Des lecteurs nous écrivent, après avoir lu l'*Action nationale* de janvier: "Deux progrès marqués: les pages découpées et... des articles plus courts".

D'autres, après la livraison de février: "Numéro plus substantiel. Entre nous, janvier donnait l'impression de l'hebdomadaire plus que de la revue".

Articles longs, articles courts, qui a raison?

Les uns et les autres, sans doute, à supposer qu'ainsi présentée la question ait un sens. Car il ne s'agit point tant de se limiter à un nombre n de pages que, étant donné son objet, son intention, de faire court; et "faire court" peut signifier, avec des buts et des cadres différents, 5 pages ou 40 pages.

N'oublions pas que certaines recherches, quand elles sont entreprises loyalement, et surtout quand on a dessein de les mener à bout, exigent un minimum d'espace. Si nous publions à 88 pages depuis novembre c'est précisément pour permettre à nos collaborateurs d'aborder sans crainte ces sujets. D'un autre côté, une revue doit suivre à la fois plusieurs pistes, garder un œil ouvert sur des problèmes nombreux: exigence de la diversité.

Comparons quelques revues européennes avec quelques revues canadiennes. Quelle est la longueur moyenne des articles dans les unes et les autres? et, proportionnellement à

l'ensemble, quel espace moyen chacun des articles occupe-t-il ?

J'ouvre ma bibliothèque et je choisis au hasard :

Les Études publient à 144 pages, grand format. En moyenne, l'article y a 12 pages, (1) — soit environ 0.08 de l'ensemble — la chronique, 4½ pages — soit 0.03.

La Revue Universelle: 128 pp., grand format. L'article moyen: 14⅔ pp. — soit 0.11 de l'ensemble —, et 6½ pp. — soit 0.05.

La Nouvelle Revue Française: 184 pp. grand format. 23⅓ pp. — soit 0.13 —, et 5 pp. — soit 0.03.

Esprit: 158 pp. grand format. 16 pp. — soit 0.1 —, et 6 pp. — soit 0.04.

Maintenant, quelques revues canadiennes :

Le Canada français: 130 pp., grand format. L'article moyen a 13 pages, soit 0.1 de l'espace total.

La Revue Dominicaine: 56 pp., grand format. L'article moyen: 10 pp. — soit 0.18 —, la chronique, 4 pp. — soit 0.07.

Les Idées: 64 pp., petit format. L'article moyen: 8 pp. — soit 0.12.

La Revue: 32 pp., grand format. L'article moyen: 6 pp. — soit 0.19 — et la chronique, 1 p. — soit 0.03.

A ces chiffres approximatifs, opposons ceux de l'*Action nationale* (88 pp. petit format), pour les numéros de janvier et de février 1938. L'article moyen: 8⅓ pp. — soit 0.09 —, et la chronique: 5⅓ pp. — soit 0.06.

En somme, ce serait nous qui exigerions de nos lecteurs un minimum de patience, du moins en ce qui regarde le volume de nos articles.

Alors ?

Alors, je ne crois pas que nous devions adopter une politique nouvelle. Améliorer la teneur des articles, donner plus de ton à l'ensemble, faire en sorte qu'on ne tourne pas toujours dans le même cercle, adopter un style plus direct: bien sûr! Qu'il y ait d'immenses progrès à accomplir, pour ma part je n'en doute pas. Mais dans le sens de la qualité plus que dans celui

(1) D'après des calculs évidemment approximatifs.

de la quantité. Nous voudrions faciliter au lecteur la tâche de nous lire; au bout du compte, ce qui a de la densité et de la profondeur exigera toujours un effort de l'intelligence. Si l'intérêt d'un article est rarement en raison directe de l'espace qu'il occupe, il n'en reste pas moins vrai que nous condamnons à un maximum de 10 ou de 12 pages par article, ce serait nous condamner à effleurer tous les sujets sans jamais les épuiser.

André L.

Avez-vous soldé le montant de votre abonnement ?

Notes bibliographiques

Aux origines d'une tragédie

Par Alfred Mendizabal, avec préface de Jacques Maritain.
Chez Desclée de Brouwer, Paris, 1937.

Des esprits timorés se sont scandalisés de la préface. Elle n'a pourtant rien de sensationnel. Son auteur tente un effort impartial pour comprendre une situation compliquée. L'examen des faits l'amène à conclure qu'il est bien difficile de louer sans restrictions les initiatives de Franco. Quant aux principes, quel sera le chrétien insensible à l'argument qu'une religion d'amour exige de ses fidèles l'abandon de certains moyens, comme la guerre civile, même si des adversaires jugent à propos de les pratiquer? C'est là l'enseignement même de l'épiscopat espagnol dans une lettre collective du 20 décembre 1931. Si donc l'on peut critiquer l'auteur sur certains points de son argumentation, des conclusions aussi modérées et aussi chrétiennes s'imposent, me semble-t-il, à tous les esprits.

L'œuvre qui suit est une histoire politique de l'Espagne de 1923 à 1936. Ecrite, avant que n'éclate la révolution, sous forme d'articles, elle expose des faits. Elle nous éclaire magnifiquement, parce qu'elle sort d'un esprit lumineux et impartial, sur "les origines de la tragédie", mais elle ne l'a pas cherché. Et cela nous est une garantie de plus contre ce qu'il peut y avoir de tendancieux dans un cerveau qui veut *prouver*.

Cette histoire, sur qui rejette-t-elle les responsabilités immédiates du drame espagnol actuel? Indiscutablement sur tout le monde. Sans doute, le dossier des gauches est-il le plus chargé avec ses émeutes, ses grèves, ses attentats, sa volonté même de ruiner la République au profit d'une dic-

tature du prolétariat. Qui cela surprendra-t-il ? Elles étaient au moins logiques avec leur propre doctrine. Mais que penser des droites avec leur fascisme à tendance païenne, leur réponse aux attentats et aux révolutions par des attentats et des révolutions selon une loi qui est plus de Moïse que du Christ ? Que penser de leur refus à toute réforme, au point que l'un de ses représentants allait jusqu'à s'écrier, devant une modeste réforme conduite par un gouvernement de centre droit : "Si vous prétendez nous arracher nos terres avec les Encycliques dans la main, nous finirons par nous faire schismatiques..." L'esprit du catholicisme, qu'ils compromettaient en s'en réclamant, était-il vraiment en eux ?

Qu'on lise *Aux origines d'une tragédie*, qu'on le lise avec sang froid, sans parti pris (les auteurs nous y aident d'ailleurs par leur modération) et qu'on me dise ensuite s'il est possible, je ne dis pas à un chrétien, mais à un honnête homme seulement d'avoir une opinion tranchée sur les responsabilités de la guerre d'Espagne.

François-Albert ANGERS

Le rôle social des idées

Par Max Lamberty. Les Editions de la Cité Chrétienne, Bruxelles, 1936.

A l'origine du processus de l'évolution historique, les idées ont une importance primordiale. D'où leur rôle social. L'homme vit l'histoire. Et l'homme n'est pas la catégorie schématique, soumise à des déterminismes rigoureux, qu'ont décrite avec complaisance les tenants du matérialisme historique. Son esprit pèse au contraire sur le cours des événements, de tout le poids de ses préférences et de sa liberté.

Le livre de M. Max Lamberty est un essai d'une philosophie de l'histoire contemporaine. La période étudiée commence donc avec la grande guerre et aboutit à la crise actuelle. Elle

se meut entre deux catastrophes, tragiques jusque dans l'euphorie artificielle des années dites de prospérité. Dans nos années de stupeur exaspérée, succédant à une ère d'agitation désordonnée, où les menaces s'abattent qui mutilent l'homme dans son âme et dans son corps, où l'ordre et la paix, minés par le dedans, ne sont qu'une mince façade qui ne trompe plus personne, il est facile d'entrevoir, à la racine du mal, une cause non seulement technique, mais spirituelle. Cette cause, dit M. Lamberty, c'est le découronnement de l'esprit. Découronnement dont la Renaissance enregistre les prodromes et qui va se précisant au cours des siècles, en passant par Machiavel, Luther, Descartes, Rousseau, Hegel et Marx, pour venir s'incruster dans nos ploutocraties capitalistes et nos États totalitaires.

La courbe qui va de la Renaissance à nos jours, M. Lamberty la trace d'une main sûre. D'ailleurs la constante déconcrétisation de l'homme, son abdication progressive devant l'artificiel rendent cette courbe plus rigoureuse, moins chargée d'irrationnel et d'affectif et partant, plus facile à inscrire. Mais cette synthèse — car c'en est une, — donne un peu sur l'écueil de toutes les synthèses. Nous avons l'impression, en suivant la démonstration de l'auteur, que l'histoire est faite de thèses qui s'entre-choquent, s'effritent ou triomphent. La rigueur géométrique de l'exposé fait que trop souvent nous nous voyons en face d'une ossature abstraite de la chair du réel. Nous avons, dans ce livre, trop peu de contact avec la personne; l'homme-fonction y occupe trop de place: les expressions telles que: *homo aeconomicus*, *homo politicus* que l'auteur emploie pour son compte, à l'occasion, sont révélatrices à cet égard.

“Du diagnostic à l'indication du remède, il n'y avait qu'un pas. Je n'ai pas hésité à le franchir” (Introduction). Quel remède préconise l'auteur? Une révolution philosophique. Il ne dit pas: une réaction; ou même: une réforme. Il ne dit pas: un retour à telle ou telle période historique, — il sait trop bien que le phénomène historique est irréversible. Il dit: une révo-

lution. Spirituelle d'abord, parce que rien de véritablement neuf ne saurait s'accomplir sans que l'esprit accepte de se renouveler et d'assumer sa mission. Mais il faut ajouter — pourquoi M. Lamberty ne l'a-t-il pas fait? — que la révolution comporte une exigence d'incarnation. Quand se réalisera son incarnation sociale temporelle, la cité cessera d'être un faisceau de mécanismes anti-spirituels. Et l'homme reprendra sa taille.

Guy FREGAULT

Mea Culpa, Koshawika

Par Jeannine Lavallée, sans nom d'éditeur, Montréal, 1936.

Deux livres très étranges. Ce qui caractérise Mademoiselle Lavallée et son œuvre, c'est la sincérité, la franchise absolues. Qualités si rares qu'elles méritent une mention spéciale.

Sans doute les deux ouvrages ne sont pas sans défauts. La langue est quelques fois pauvre, indécise, embarrassée. Les idées sont plus justes qu'originales. Malgré ces déficiences et plusieurs autres qu'on pourrait relever, les livres de Jeannine Lavallée sont attachants. *Koshawika* révèle, dans la première partie, des aptitudes de romancier ou, à tout le moins, de nouvelliste. Nous croyons que l'auteur aurait tout avantage à négliger la littérature de combat (où elle devient facilement ridicule), pour s'adonner uniquement à la fiction. Sa grande sensibilité est une force pour le romancier; elle est peut-être un écueil pour l'essayiste et le polémiste.

En somme, Mademoiselle Lavallée est un écrivain encore jeune qui promet.

R. D.

Avez-vous soldé le montant de votre abonnement?

DEPUIS **70** ANS

AU SERVICE
DU PUBLIC

Dupuis Frères
LIMITÉE

MONTREAL

Vient de paraître

DANIEL-ROPS

**Le Communisme,
dilemme des chrétiens**

aux éditions VRAY

•

Dépositaire général pour Montréal

JEAN-MARIE PARENT, 2540, rue Chapleau.

Prix: CINQ SOUS

v

*La publication
qu'on attendait !*

Catéchisme

DE

l'organisation corporative

par

le P. Richard ARÈS, S.J.

●

64 pages - 25 sous

Cinq chapitres suivis d'une importante
bibliographie

●

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

1961, rue Rachel Est :: :: MONTREAL



LE PROGRÈS

et

LA PROSPÉRITÉ

sont le fruit de la coopération dans le travail et
de la constance dans la pratique de l'Économie.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

"La Grande Banque des Travailleurs"

FONDÉE EN 1846

Coffres de sûreté à toutes les succursales. - Service de "La Garde des titres" au Bureau Principal.

SUCCURSALES DANS TOUTES LES PARTIES DE LA VILLE.

9524

Ecole Polytechnique de Montréal

Fondée en 1873

TRAVAUX PUBLICS

INDUSTRIE

TOUTES LES BRANCHES DU GENIE

PRINCIPAUX COURS:

Mathématiques	Physique
Chimie	Descriptive
Dessin	Mécanique
Electricité	Hydraulique
Minéralogie	Géologie
Arpentage	Géodésie
Mines	Métallurgie
Machines thermiques	Voirie
Constructions civiles	Ponts
Génie sanitaire	Chimie industrielle
Résistance des Matériaux.	Architecture

Laboratoires de Recherches et d'Essais

1430, rue Saint-Denis,

MONTREAL

Téléphones :

Administration - - - LANcaster 9207
Laboratoire provincial des Mines - LANcaster 7880

PROSPECTUS SUR DEMANDE

SOLIDARITÉ

Pratiquons l'économie, qui consiste à tirer le meilleur parti de toutes choses. Déposons nos épargnes dans une grande institution de crédit, qui prête une large part de ses ressources à l'agriculture, au commerce et à l'industrie. Ainsi, nous ferons d'une pierre deux coups: notre capital d'épargne sera en sûreté et nous rapportera des intérêts, et il alimentera l'activité économique dont tout le monde profite.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

550 bureaux au Canada